Les conférences socio-économiques du Québec

Agro-alimentaire

L'industrie céréalière

État de la situation

Les conférences socio-économiques du Québec

Agro-alimentaire

L'industrie céréalière

État de la situation

Les conférences socio-économiques du Québec

Agro-alimentaire

L'industrie céréalière

État de la situation

Document de réflexion déposé par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, à la conférence sur l'industrie céréalière, tenue à Saint-Hyacinthe les 8 et 9 novembre 1979.

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec,
quatrième trimestre 1979
ISBN 2-551-03608-9

L'industrie céréalière: un défi réaliste

Le Gouvernement du Québec a manifesté à maintes reprises sa volonté d'intensifier le développement de l'agriculture dans une perspective d'autosuffisance en produits agro-alimentaires.

En avril 1978, la conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire visait à élaborer les grandes lignes d'une stratégie de développement qui fut par la suite proposée dans l'énoncé de politique économique intitulé «Bâtir le Québec».

En guise de prolongement normal à cette conférence socio-économique, les principaux secteurs de l'agro-alimentaire feront l'objet d'une série de cinq conférences dont la première porte sur l'industrie céréalière. Cette activité forme un des complexes industriels les plus importants dans le monde agro-alimentaire. C'est en prenant conscience de la possibilité et de l'urgence de développer cette production que les intervenants réaliseront l'intensité des liens qui les unissent: liens d'échange d'abord, mais aussi communauté d'objectifs.

La conférence veut aussi faire prendre conscience de l'importance du marché des céréales destinées à la consommation humaine, secteur négligé actuellement.

Nous souhaitons que cette conférence nous permette de tracer des lignes d'orientation et de définir des moyens d'action pour tous les intervenants.

Le ministre d'État au
Développement économique

Bernard Landry

Le ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation du Québec

Jean Garon

Avant-propos

Cinq nouvelles conférences socio-économiques sur l'agro-alimentaire

En avril 1978, lors de la conférence socio-économique sur l'agro-alimentaire, les participants ont proposé la tenue de rencontres plus spécifiques. C' est pourquoi cinq conférences socio-économiques traiteront, au cours des prochains mois, de l'industrie céréalière, de la viande bovine, de la volaille, du lait et des fruits et légumes. Ces rencontres permettront aux partenaires de poursuivre le dialogue déjà amorcé et d'établir des stratégies de développement pour ces secteurs primordiaux de notre économie agricole.

L'implication des partenaires

Les consultations préliminaires menées au cours des derniers mois auprès des partenaires ont permis de préciser la problématique de l'industrie céréalière québécoise, objet de la première conférence.

Celle-ci mettra en présence les principaux groupes impliqués aux étapes de la production, de la première et deuxième transformation, de la commercialisation de même que des représentants des syndicats, des groupes de consommateurs et du gouvernement.

Traditionnellement, les conférences socio-économiques réunissent autour d'une même table les personnes chargées, dans leur milieu respectif, de prendre ou de faire appliquer les décisions qui renforceront les liens de tout un secteur.

C'est pourquoi dans le cas de l'industrie céréalière, les représentants de la partie gouvernementale sont le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec et le ministre d'État au Développement économique.

Le document de réflexion

Le présent document décrit la situation de l'industrie céréalière québécoise dans un contexte international et canadien. Après avoir précisé les objectifs recherchés en termes de développement économique, il aborde les différentes étapes de la chaîne agro-alimentaire, de la mise en marché à la production en passant par la transformation. Enfin, il fait le point sur les politiques gouvernementales québécoises et canadiennes dans ce domaine.

Ce texte est le fruit d'une équipe de rédaction de la Direction générale de la planification et des études économiques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec.

Les mots qui restent

Une fois établi, le dialogue devient un lieu de concertation où les idées exprimées et échangées ne font pas que s'imprimer. Les mots qui restent ne sont pas ceux qu'on lit mais ceux qui se réalisent et le véritable but d'une conférence socio-économique est atteint quand chaque participant met en oeuvre et prend sous sa responsabilité des moyens d'action dont l'orientation a été définie de concert avec tous les participants.

Gilles Châtillon
Directeur général
Le Secrétariat permanent des
conférences socio-économiques
du Québec

Table des matières

Lettre d'introduction V
Avant-propos VII
Table des matières IX

Introduction 1

Chapitre 1 — Analyse de l'industrie céréalière 5

1.1 Contexte international et perspectives québécoises 7

1.2 Les liens intersectoriels 9

1.3 Les objectifs de développement économique 10

Chapitre 2 — Description de la commercialisation des céréales dans les Prairies, en Ontario et au Québec 15

2.1 La commercialisation des céréales dans les Prairies 17

2.2 La commercialisation des céréales en Ontario 19

2.3 La commercialisation des céréales au Québec 20

Chapitre 3 — Le commerce des céréales au Québec 23

3.1 L'entreposage 25

3.2 La classification des grains 27

3.3 La surveillance des opérations commerciales 27

3.4 La formation des prix 28

Chapitre 4 — La transformation des céréales 31

4.1 Vue d'ensemble 33

4.2 Les meuneries 33
4.2.1 Structure du secteur 33
4.2.2 Régionalisation et concentration 35
4.2.3 Productivité 36
4.2.4 Capacité d'entreposage 36
4.2.5 L'approvisionnement en matières premières 37
4.2.6 Problèmes d'approvisionnement au Québec 38

4.3 Les minoteries 39
4.3.1 La demande québécoise 39
4.3.2 Le réseau d'approvisionnement et de vente 40

4.4 Les brasseries 42
4.4.1 La demande québécoise 42
4.4.2 Le réseau d'approvisionnement et de vente 43

4.5 Les distilleries 45
4.5.1 La demande québécoise 45
4.5.2 Le réseau d'approvisionnement et de vente 45

4.6 L'industrie des graisses et huiles végétales 47
4.6.1 La demande québécoise 47
4.6.2 Structure de l'industrie québécoise 48

Chapitre 5 — La production céréalière québécoise 51

5.1 Le point sur l'état de la production 53
5.1.1 Le maïs 53
5.1.2 L'avoine 55
5.1.3 Les céréales mélangées 56
5.1.4 L'orge 57
5.1.5 Le blé 58
5.1.6 Les oléagineux 59

104-04369/

5.2 Les intrants de la production 60
5.2.1 Les semences 60
5.2.2 Les engrais chimiques 60

5.3 La rentabilité de la production 61

Chapitre 6 — Les politiques gouvernementales 65

6.1 Le rôle du gouvernement fédéral 67
6.1.1 L'héritage historique 67
6.1.2 L'impact des principales mesures fédérales affectant l'industrie céréalière 68

6.2 La présence québécoise 69
6.2.1 Les programmes agricoles québécois 70
6.2.2 Autres moyens à privilégier 71

Conclusion 73

Annexe: Les documents des conférences socio-économiques du Québec 77

Liste des tableaux

1 Système d'approvisionnement de l'industrie céréalière, 1977 (en termes physiques) 12
2 Système d'approvisionnement dans l'industrie céréalière (en valeur) .. 13
3 Résumé des principaux objectifs de développement concernant l'industrie céréalière 14
4 Statistiques principales de l'industrie céréalière, Québec, 1977 34
5 Répartition régionale des meuneries québécoises 35
6 Provenance des céréales utilisées par les meuneries québécoises 37
7 Consommation d'huile végétale au Québec, 1969-1977 49
8 Répartition régionale des superficies consacrées à la production céréalière québécoise en 1976 54

Liste des schémas

1 Approvisionnement et vente, minoteries du Québec 41
2 Approvisionnement et vente, brasseries du Québec 44
3 Approvisionnement et vente, distilleries du Québec 46

Introduction

Introduction

Ce document de référence se veut d'abord une synthèse des principales préoccupations manifestées par les divers intervenants du secteur de l'industrie céréalière. Le document vise aussi à replacer ces questions dans une perspective intersectorielle afin de faciliter le dialogue entre les divers agents économiques. C'est pourquoi, il insiste davantage sur les sujets liés aux relations économiques entre les fournisseurs et leurs acheteurs plutôt que d'analyser en détail les préoccupations propres à une étape ou l'autre de la chaîne agro-alimentaire. Celles-ci sont abordées seulement lorsqu'elles sont nécessaires à la compréhension générale.

En plus de permettre le dialogue à partir d'un schéma-synthèse de la situation, un tel texte offre, entre autres avantages, celui de réunir les données statistiques de base essentielles à une vue d'ensemble.

Un tel document vise surtout à susciter le débat plutôt qu'à recommander des solutions fermes.

Pour les fins de ce document, l'industrie céréalière[1] comprend huit activités regroupées en deux grandes catégories;

i) par rapport à l'activité primaire agricole:

1. la production de céréales pour l'alimentation humaine,
2. la production de céréales pour l'alimentation animale,
3. la production de plantes oléagineuses;

ii) par rapport à l'activité secondaire de transformation:

4. l'industrie des meuneries,[2]
5. l'industrie des brasseries,

1 Il s'agit ici d'une définition élargie qui comprend, en plus de la culture des céréales proprement dites, celle du soya, du colza et du tournesol, ainsi que le premier stade de transformation de ces produits.

2 La meunerie est l'industrie de la fabrication des farines alors qu'une minoterie est un établissement industriel qui se consacre à la meunerie. Cependant, dans ce document, la nomenclature utilisée correspond à l'usage en vigueur au Québec. Ce qu'on appelle ici «l'industrie des meuneries» correspond dans la classification-type des industries utilisée par Statistique Canada à l'appellation «Fabricants d'aliments pour animaux».

6. l'industrie des distilleries,
7. l'industrie des minoteries,[1]
8. l'industrie des graisses et des huiles végétales.

Dans ce document, le vocable «céréales» comprend le maïs-grain et les «céréales à paille» que sont le blé, l'avoine, l'orge et les céréales mélangées. La production de plantes oléagineuses signifie la culture de plantes telles que le colza, le soya et le tournesol. Mentionnons déjà que le colza, le soya et le tournesol sont des plantes utilisées comme source d'huile végétale et comme supplément protéique dans l'alimentation animale et de plus en plus dans l'alimentation de l'homme.

L'idée d'analyser la production de céréales tant pour l'alimentation humaine qu'animale est essentielle dans l'optique de ce document. Le trait prédominant est l'analyse de l'interdépendance des sous-secteurs qui constituent l'industrie céréalière. En effet, selon que l'on destine les céréales à l'industrie qui produit uniquement de la nourriture pour animaux, c'est-à-dire les meuneries, ou encore aux autres industries dont la production va à l'alimentation humaine, les exigences et les problèmes rencontrés dans chaque sous-secteur peuvent être différents.

L'industrie des meuneries qui fabrique la moulée regroupe les quelque trois cents meuniers du Québec.

L'industrie des brasseries est entièrement localisée à Montréal, elle comporte trois établissements: Molson, Labatt et O'Keefe.

L'industrie des distilleries qui fabrique des spiritueux est constituée principalement des compagnies: Seagram, Schenley, Meagher, Melville, Dumont, Montmorency et Melchers. Notons toutefois que Melchers appartient conjointement à Seagram et à Schenley et que Montmorency appartient à Seagram.

L'industrie des minoteries regroupe les fabricants de la farine. Il y a quelques entreprises de minoterie au Québec. Ce sont la Compagnie Ogilvie qui, de loin, est la plus importante, suivie de Robin Hood, Phoenix, Maple Leaf, Rozon et Vanix (filiale de Culinar).

L'industrie du raffinage des huiles brutes végétales comprend trois usines appartenant respectivement à Canada Packers, Procter & Gamble et Ledden. L'industrie des graisses et des huiles végétales devrait aussi inclure des usines de trituration des plantes oléagineuses, mais ces usines n'existent pas au Québec.

---

1 Dans le même esprit que la note 2, ce qu'on appelle ici «l'industrie des minoteries» correspond dans la classification-type à l'appellation «Meuneries et fabrication de céréales de table».

Chapitre 1

Analyse de l'industrie céréalière

Analyse de l'industrie céréalière

1.1 Contexte international et perspectives québécoises

La population mondiale croît à toute vitesse: elle atteignait 2,4 milliards d'êtres humains en 1950, 3,6 en 1970, 4,1 en 1977 et il y en aura près de 7 milliards à la fin du siècle. Les organismes internationaux prévoient que la population de la terre se stabilisera aux alentours de 10 milliards.

Pour répondre à une telle croissance démographique, la production agricole a dû augmenter rapidement. Ainsi entre 1950 et 1971, la production a presque doublé, augmentant de 84%. Même dans les années de disette (1972 et 1974) la production alimentaire mondiale était de beaucoup supérieure à ce qu'elle était dans les années 1960. En fait, l'indice de production alimentaire globale est passé de 90 en 1966 à 117 en 1977 (1969-1971 = 100)[1]. Cependant l'indice de la production alimentaire par personne n'a pas tellement augmenté passant de 97 en 1966 à 103 en 1977. Remarquons que depuis 1973, l'augmentation ne fut que de 1%.

Au niveau mondial, la principale culture est celle des céréales. Ainsi en 1976, les céréales occupaient 50% des terres cultivées, soit 1,8 milliard d'acres pour une production de 1,5 milliard de tonnes. La production de blé fut la plus importante avec 418 millions de tonnes, suivie des productions de riz et de maïs avec respectivement 350 millions de tonnes et 330 millions de tonnes.

En plus de la croissance de la population, l'enrichissement collectif accentue l'augmentation de la demande. En effet, une augmentation du revenu disponible entraîne une diversification de l'alimentation par l'augmentation de la consommation de produits animaux. Celle-ci a un effet d'entraînement important sur la production céréalière.

Par exemple, un Québécois consomme annuellement, par le biais des productions animales environ 635 kilogrammes de céréales. Il faut ajouter à cela une consommation de 25 kilogrammes par le biais des boissons alcooliques et de 100 kilogrammes sous forme de farine et de céréales de table. Au total, chaque Québécois consomme 760 kilogrammes de céréales par année comparativement à une moyenne mondiale de 365 kilogrammes, mais seulement 155 kilogrammes en Inde.

1 Source: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

L'accroissement prévu de la demande fera augmenter les prix car la production devra se déplacer vers des régions moins propices et il faudra employer de plus en plus d'intrants coûteux tel que l'irrigation. Cette augmentation de prix aura donc un effet bénéfique sur la rentabilité de cette production au Québec et ainsi facilitera un développement rapide.

Premièrement, l'amélioration des rendements (en moyenne 2,4% au cours des dix dernières années) et l'utilisation croissante du maïs fourrager (une acre additionnelle de maïs fourrager engendre l'économie de deux acres et demie de foin ou de pâturage) permettant d'orienter vers d'autres productions les acres ainsi récupérées. Puisque les besoins fourragers demeureront relativement stables, les surfaces consacrées aux cultures fourragères devraient diminuer de quelque 600 000 acres entre 1977 et 1982. L'utilisation de ces sols par les productions céréalières est souhaitable. On a estimé en 1978 que l'addition d'une acre de maïs ou de soya engendrait près de 140 $ d'activités économiques supplémentaires pour le Québec. Dans le cas de l'orge et de l'avoine, ce montant serait d'environ 65 $.

Deuxièmement, la scolarisation massive du Québec a permis aux agriculteurs québécois d'atteindre un niveau de scolarité plus élevé, favorisant ainsi une amélioration de leur compétence technologique. De même, le développement de l'enseignement supérieur, après la deuxième guerre mondiale, permet maintenant au Québec de former sur place tous les chercheurs et vulgarisateurs dont il a besoin. La recherche s'effectue principalement dans les institutions gouvernementales et universitaires alors que l'industrie privée s'acharne plus spécifiquement sur l'application de la recherche.

Troisièmement, les accords commerciaux négociés dans le cadre du GATT élargissent les possibilités des entreprises québécoises de transformation de céréales. Les distilleries pourront plus facilement accéder aux marchés américain, européen et japonais. Les biscuiteries et les fabricants de pâtes alimentaires pourront profiter de l'exemption de taxes accordées par les États-Unis sur ce groupe de produits. Cependant ces accords n'auront d'entraînement sur la production locale que si cette dernière approvisionne ces industries.

Enfin, le Québec doit développer sa production locale afin de diversifier ses sources d'approvisionnement. Présentement, environ les trois quarts des besoins en céréales pour l'alimentation humaine et animale et la totalité de ses besoins en oléagineux proviennent de l'extérieur. C'est une situation dangereuse. Tout dérangement dans les canaux normaux d'approvisionnement est la source de coûts supplémentaires qui sont absorbés par les utilisateurs et qui met en danger notre compétitivité sur les marchés d'exportation.

Les possibilités de dérangement des réseaux habituels sont nombreuses. En effet, des problèmes surgiraient, si pour des raisons climatiques, la voie maritime

du Saint-Laurent devait fermer deux ou trois semaines avant la période habituelle, ou si pour des raisons techniques, des installations de tous genres nécessitaient des réparations majeures. L'arrêt de travail des manutentionnaires de grains au port de Montréal, lors du renouvellement de leur convention collective, a causé du tort aux utilisateurs de céréales. Entre les Prairies canadiennes et le port de Montréal, il y a 25 conventions collectives négociées indépendamment l'une de l'autre, en moyenne tous les trois ans[1].

1.2 Les liens intersectoriels

Les tableaux 1 et 2 illustrent le système d'approvisionnement de l'industrie céréalière du Québec exprimé en termes physiques et en valeur. On peut y constater des mouvements de céréales et de produits oléagineux aussi élevés que 3,6 millions de tonnes dont la très large proportion provenait de l'extérieur du Québec en 1977, soit 2,7 millions de tonnes représentant ainsi près de 76% du total. En termes de valeur (dollars de 1979), les quantités de céréales et de produits oléagineux utilisées par l'industrie sont estimées à plus d'un demi milliard de dollars. Le degré d'auto-approvisionnement en céréales pour l'alimentation animale et humaine était donc de l'ordre de 24% en 1977. Il était de 31,8% la même année, si on ne considère que l'alimentation animale. (Voir tableau 3)

Les brasseries, par l'intermédiaire des malteries, n'utilisent pas de céréales québécoises; les distilleries, en très grande partie, s'approvisionnent ailleurs qu'au Québec alors que les minoteries n'achètent qu'une quantité négligeable de grains québécois.

Force nous est de constater que le système actuel d'approvisionnement du Québec en céréales est fortement en déséquilibre. Il laisse par contre entrevoir un marché potentiel très élevé pour les productions céréalières du Québec. C'est un marché considérable et dynamique déjà bien implanté au Québec constitué de grandes entreprises oeuvrant tant dans les secteurs des brasseries et des distilleries que dans ceux des minoteries, meuneries et moulins à l'huile végétale. C'est un réseau étendu et diversifié de marchés dont les liens d'appartenance au Québec en matière d'approvisionnement demeurent très faibles. C'est un trait qui ne manque pas d'étonner et qui laisse place, en même temps, à beaucoup d'initiative de la part des différents intervenants.

C'est ainsi que l'industrie des meuneries avec un marché d'environ 2 millions de tonnes (incluant les tourteaux), soit près de 57% de la demande globale en céréales au Québec, transige très peu avec les céréaliculteurs du Québec. Ceci ne manque pas de surprendre si l'on considère qu'un grand nombre de meune-

1 R. Saint-Louis et Y. Proulx, *Feed Grains Supply Security in Québec and in Eastern Ontario, The Problem and some Strategies*, Université Laval, 1977.

ries sont des petites et moyennes entreprises disséminées à travers le territoire agricole et qui par surcroît, écoulent leurs produits, en l'occurrence les moulées, sur ce même territoire pour l'alimentation du bétail.

Orientées vers les marchés de consommation, les usines de transformation des céréales forment un complexe industriel dans lequel les liens d'échange sont intenses. Il est aussi démontré qu'elles exercent une force d'attraction puissante sur d'autres firmes du monde agro-alimentaire. L'étude de la structure industrielle des grands centres américains[1] a montré que, dans la grappe industrielle agro-alimentaire, c'est l'industrie céréalière qui exerce le plus d'attraction spatiale. Il est admis qu'une industrie céréalière développée entraîne presque automatiquement la présence des industries des viandes, des boulangeries, des biscuiteries, des raffineries de sucre, des huiles végétales, des pâtes alimentaires et des boîtes de conserves.

C'est dans le contexte d'interrelations commerciales et spatiales que l'industrie céréalière trouve toute son importance. Elle n'est pas seulement un débouché de premier ordre pour la production agricole, elle est aussi une garantie de la présence de nombreuses autres entreprises de transformation alimentaire.

1.3 Les objectifs de développement économique

L'énoncé de politique économique[2] du gouvernement du Québec «Bâtir le Québec», réfère assez longuement au secteur de l'agro-alimentaire. Parmi les objectifs de développement en matière agricole mentionnés dans cet énoncé, la production des céréales a été retenue parce qu'elle présente des avantages comparatifs manifestes et qu'en plus, elle peut contribuer dans une large mesure à corriger notre déficit commercial actuel.

Les objectifs retenus visaient 1,2 million de tonnes pour 1982, soit 35,2% de plus que ce qui est prévu selon les tendances. L'atteinte de cet objectif porterait le degré d'auto-approvisionnement à 38,8% compte tenu d'une augmentation de 29,4% des besoins en céréales pour l'alimentation animale.

Une augmentation de 16,9% des superficies et une amélioration de 18,3% dans les rendements permettraient l'atteinte de l'objectif. Les objectifs sont naturelle-

1 Office de planification et de développement du Québec, *Filières de production et développement régional*, Collection Études et recherches, août 1977.

Czamanski, S. *Study of clustering of industries*, Dalhousie University, Halifax 1974.
Une grappe industrielle est formée d'entreprises qui, peu importe le secteur où elles évoluent, entretiennent entre elles d'importants échanges de biens et services. Un complexe industriel est formé d'entreprises qui s'attirent spatialement peu importe les liens d'échanges qui existent entre elles.

2 La partie de cet énoncé traitant du secteur agro-alimentaire est l'oeuvre du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec.

ment basés sur une amélioration structurelle et non sur les aléas climatiques qui peuvent influencer grandement les rendements d'une année particulière.

Le gouvernement entend appuyer les efforts de production par la poursuite des programmes déjà à la disposition des producteurs, notamment des programmes de 1977 et 1978, et mettre en place des moyens nouveaux. La question des programmes revient plus en détail au chapitre 7.

Le tableau 3 résume les grands objectifs concernant la production des céréales.

Tableau 1

Système d'approvisionnement dans l'industrie céréalière, 1977 (en termes physiques)

Provenance \ Utilisateurs	Fermes	Meuneries	Minoteries	Brasseries	Distilleries	Moulins à huile végétale	Total
				(en milliers de tonnes)			
Québec							74,5
Blé	54,9	6,0	13,6				327,6
Avoine	309,6	18,0					43,2
Orge	37,2	6,0					81,2
Grains mélangés	81,2						346,6
Maïs	175,8	170,0			0,8		
Sous-total	**658,7**	**200,0**	**13,6**		**0,8**		**873,1**
Extérieur							848,1
Blé		279,4	566,4	2,3			221,5
Avoine		221,5		130,0*			635,1
Orge		494,2			10,9**		—
Maïs							612,8
Issues de minoteries		508,3		2,5	102,0		84,0
et criblures		84,0					
Sous-total		**1 587,4**	**566,4**	**134,8**	**112,9**		**2 401,5**
Tourteaux		250,0					250,0
Huiles						90,0	90,0
Total	**658,7**	**2 037,4**	**580,0**	**134,8**	**113,7**	**90,0**	**3 614,6**

* Comprend les quantités d'orge et de malt en équivalent orge nécessaires à la production des brasseries.

** Inclut des quantités de seigle.

N.B. Ces données ont été estimées et elles doivent être utilisées seulement pour avoir une idée de l'ampleur des liens intersectoriels qui caractérisent l'industrie céréalière.

Sources: Office canadien des provendes.
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de la planification et des études économiques, septembre 1979.

Tableau 2

Système d'approvisionnement dans l'industrie céréalière (en valeur*)

Provenance \ Utilisateurs	Fermes	Meuneries	Minoteries	Brasseries	Distilleries	Moulins à huile végétale	Total
			(en millions de dollars de 1979)				
Québec							
Blé	7,6	0,8	1,9				10,4
Avoine	36,9	2,1					39,0
Orge	4,1	0,7					4,8
Grains mélangés	9,3						9,3
Maïs	23,9	23,2		—			47,1
Sous-total	**81,8**	**26,8**	**1,9**	—			**110,6**
Extérieur							
Blé		38,9	78,9	0,3			118,1
Avoine		26,4					26,4
Orge		54,6		14,4**	1,2***		70,2
Maïs		69,2		0,3	13,9		83,4
Issues de minoteries		10,7					10,7
Sous-total		**199,8**	**78,9**	**15,0**	**15,1**		**308,8**
Tourteaux		67,9					67,9
Huiles						52,3	52,3
Total	**81,8**	**294,5**	**80,8**	**15,0**	**15,1**	**52,3**	**539,6**

— Signifie une quantité négligeable.
* Estimée selon le prix moyen, CAF Montréal, pour la période janvier-septembre 1979.
** Comprend les quantités d'orge livrées directement aux malteries pour la fabrication de malt nécessaire aux brasseries.
*** Inclut des quantités de seigle.

N.B. Ces données ont été estimées et elles doivent être utilisées seulement pour avoir une idée de la valeur des céréales utilisées par l'industrie.
Sources: Office canadien des provendes.
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Direction générale de la planification et des études économiques, septembre 1979.

Tableau 3

Résumé des principaux objectifs de développement concernant l'industrie céréalière

Identification		Céréales pour l'alimentation humaine	Oléagineux	Céréales pour l'alimentation animale
La demande québécoise totale				
1977 —	'000 tonnes	603,0	86,8	2 472,2**
1982 —	'000 tonnes	654,0	115,5	3 200,0
Balance commerciale avec les autres provinces et pays, 1977	'000 tonnes	−603,0	− 86,8	−1 599,0
La transformation québécoise				
Volume en 1977	'000 tonnes	..	..	2 230,0
Objectif de volume en 1982	'000 tonnes	..	..	2 960,0
Taux de croissance, 1975 à 1982	%	...	...	5,8
La production au Québec				
Volume en 1977	'000 tonnes	..	..	873,0
Objectif en 1982	'000 tonnes	..	..	1 241,0
DAA* en 1977	%	..	...	35,0**
DAA* en 1982	%	..	...	38,8

.. Non disponible

... N'ayant pas lieu de figurer.

* Degré d'auto-approvisionnement

** Depuis la parution du document «Bâtir le Québec», la demande a été revisée à 2 696,1 et le DAA à 31,8%.

Source: *Bâtir le Québec, énoncé de politique économique*, Gouvernement du Québec, septembre 1979, pp. 312, 313.

Chapitre 2

Description de la commercialisation des céréales dans les Prairies, en Ontario et au Québec

Description de la commercialisation des céréales dans les Prairies, en Ontario et au Québec

Pour une meilleure compréhension des carences de la mise en marché des céréales québécoises, il est utile d'en analyser les mécanismes de fonctionnement chez nos principaux partenaires économiques.

Un regard sur l'importance de la production céréalière de ces partenaires permet une meilleure vue de la situation québécoise.

i) La production des Prairies en 1978 se chiffrait à 34 219 000 tonnes de céréales proprement dites et à 4 188 000 tonnes d'oléagineux, soit respectivement 82% et 89% des récoltes du Canada.

ii) L'Ontario, au cours de la même année, a récolté 13% (5 417 000 tonnes) des céréales totales récoltées au Canada et 10% des oléagineux (475 000 tonnes).

iii) En ce qui concerne le Québec, la production de 1978 s'est chiffrée à 1 052 000 tonnes de céréales représentant 2,5% du total canadien et notons déjà qu'il n'y a pas encore de culture commerciale d'oléagineux au Québec.

2.1 La commercialisation des céréales dans les Prairies

La Commission canadienne des grains qui relève du ministre de l'Agriculture du Canada, administre la Loi sur les grains du Canada dont les fondements remontent à 1873 alors qu'une loi avait été votée pour améliorer les possibilités d'exportation des grains alors produits dans l'Est du Canada, notamment en Ontario. Avec le développement de la production dans les Prairies et la disparition des exportations effectuées par l'Est, son administration s'est tout d'abord déplacée vers Thunder Bay et ensuite vers Winnipeg où la commission a son siège social. La juridiction de cette commission touche la manutention des grains du point de réception du producteur jusqu'au port d'exportation ce qui inclut les silos de transbordement situés entre ces deux points. L'objectif primordial de la Loi sur les grains du Canada est d'améliorer l'environnement de la mise en marché des grains canadiens, particulièrement ceux produits dans les Prairies. Les amendements à la législation canadienne sur les grains ont été généralement adoptés pour répondre aux revendications des producteurs de l'Ouest qui dénonçaient des irrégularités possibles dans l'industrie céréalière.

La réglementation a donc été conçue pour être effective dans les Prairies d'abord. Elle porte aussi sur les installations nécessaires à l'approvisionnement des marchés extérieurs et intérieurs.

Elle tente de réaliser cet objectif en utilisant différents moyens dont le principal est la classification des grains.

Dans les Prairies, le producteur qui livre son grain à un silo primaire est payé selon la qualité de son produit déterminée par entente avec le gérant du silo. S'il y a mésentente, un échantillon est envoyé à la Commission canadienne des grains qui agit comme arbitre. Lorsque la vente est faite à un autre acheteur, tel qu'une meunerie, un parc d'engraissement, etc., la classification par entente entre acheteur et vendeur n'est pas nécessaire.

La plus grande partie des grains utilisés à l'intérieur des Prairies n'est donc pas classifiée officiellement, cette classification se faisant surtout dans les silos terminaux de Thunder Bay, Vancouver, Prince Rupert ou Churchill.

En plus de la classification, la Commission canadienne des grains a d'autres fonctions. Elle émet les permis d'opération pour les silos licenciés et les marchands de grains. Pour obtenir un permis, le demandeur doit répondre à certaines exigences dont l'obligation de fournir une caution assurant son engagement financier envers ses clients. Elle fixe les tarifs maxima pour la manutention et l'entreposage de céréales dans les entrepôts licenciés. Elle fait l'inspection des balances et des équipements de pesée. Enfin, elle publie les données concernant la manutention des céréales, gère les cinq silos appartenant au gouvernement fédéral et un laboratoire qui collabore très activement à la recherche de nouvelles variétés.

La Commission canadienne du blé est l'autre important organisme régissant la production céréalière des Prairies. L'idée d'une agence centrale de vente s'est développée lors de la première guerre mondiale alors que le gouvernement canadien créa le «Board of Grain Supervisors» qui contrôla la mise en marché des récoltes en 1917 et 1918. Cet organisme disparut avec la guerre mais, sous les pressions des agriculteurs, le gouvernement fédéral établit une commission canadienne du blé en 1919 pour la mise en marché de la récolte de cette année-là. Les producteurs continuèrent leurs pressions pour la mise en place d'une agence centrale mais il fallut attendre en 1935 pour la création de la Commission canadienne du blé.

Cette commission qui n'avait le contrôle que de la mise en marché du blé avant 1949, a pour principaux objectifs:

i) de commercialiser le plus de céréales au meilleur prix possible pour les producteurs des Prairies;

ii) de favoriser la stabilité du prix des céréales des producteurs des Prairies;

iii) de s'assurer que chaque producteur des Prairies ait une chance équitable de commercialiser ses céréales à chaque année.

La Commission canadienne du blé est un organisme s'autofinançant et sans but lucratif. Tous ses profits sont redistribués aux producteurs. Si l'organisme accuse un déficit, le gouvernement paie ce dernier puisque le prix initial payé par la Commission canadienne du blé est fixé par le conseil des ministres du gouvernement du Canada.

De 1949 à 1974, la Commission était le seul agent habilité à vendre de l'orge, du blé et de l'avoine à l'extérieur des Prairies sur les marchés canadien ou international. En 1974, elle a perdu sa situation de monopole pour la vente des céréales utilisées dans l'alimentation animale sur le marché canadien hors Prairies. Elle a aussi l'obligation de donner priorité au marché canadien avant d'exporter. Par contre, elle contrôle les possibilités d'importer de l'orge, du blé et de l'avoine car c'est elle qui émet les permis d'importation.

Enfin, la Commission canadienne du blé contrôle tout le transport par chemin de fer et par bateau des céréales et des oléagineux des Prairies à partir des silos primaires, même pour les grains qui ne sont pas sous son contrôle.

2.2 La commercialisation des céréales en Ontario

La Loi sur les grains du Canada comporte des dispositions pour son application dans l'Est du Canada. Ces sections ne furent cependant jamais promulguées puisque le système de manutention et de mise en marché dans l'Est est très différent de celui ayant cours dans les Prairies. L'application de réglementations pensées en fonction du système des Prairies serait très problématique dans les conditions spécifiques à l'Est. De plus, jusqu'à ces dernières années, les grains produits dans l'Est ont surtout été consommés localement; il n'y en a qu'une très faible quantité destinée à d'autres provinces ou à l'exportation.

Le gouvernement ontarien a pris la relève en imposant une réglementation au commerce des céréales produites localement. Cette réglementation touche les facilités d'entreposage (Ontario Grain Elevator Storage Act), la mise en marché des céréales non couvertes par un plan conjoint (Ontario Farm Products Act) et les garanties de paiement pour les producteurs (Ontario Farm Products Payment Act). L'Ontario a aussi créé le Conseil du maïs (Corn Council) composé de représentants du commerce et des producteurs. Ce comité est d'ordre consultatif et il a surtout pour rôle de résoudre les problèmes de mise en marché et d'information. Pour leur part, les producteurs de blé et de soya se sont donné des plans conjoints en fonction des possibilités de la Loi sur les offices de commercialisation.

Le plan conjoint des producteurs de soya a les pouvoirs de négocier le prix minimum pour le soya et les frais pour le nettoyage, la manutention et le séchage faits par les acheteurs. En plus, il établit les conditions de vente par réglementation. Le plan conjoint des producteurs de blé va beaucoup plus loin. Il contrôle totalement la mise en marché de la production locale de blé. Il assure une mise en commun des fruits des ventes et redistribue les argents aux producteurs. En fait, il a adopté une pratique similaire à celle de la Commission canadienne du blé dans les Prairies ou à celle de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Même si les dispositions de la Loi sur les grains du Canada concernant l'Est n'ont pas été promulguées, la Commission canadienne des grains offre contre rémunération un service de classification pouvant s'appliquer sur des échantillons officiels ou non officiels. Un échantillon officiel est choisi dans un wagon, un camion, un bateau ou un compartiment d'un silo par un officier de la commission dont la classification une fois effectuée concerne l'ensemble du contenu; l'officier scelle alors les contenants selon les règles, en les plombant. Un échantillon non officiel est celui qu'un demandeur soumet pour être classifié par la Commission canadienne des grains qui ne garantit sa classification que pour l'échantillon fourni. Les services de classification d'échantillons officiels sont habituels dans les silos portuaires sous la juridiction de la commission. Les frais d'une telle classification en tout autre endroit sont très onéreux. Les services de classification de la Commission canadienne des grains sont assez populaires en Ontario. Ainsi en 1976-1977, 8 970 échantillons non officiels ont été analysés dans cette province. De plus, 69% de la récolte de blé, 7% de la récolte de maïs et 3% des récoltes d'orge et de soya furent classifiés officiellement, soit un total de 747 000 tonnes.

2.3 La commercialisation des céréales au Québec

A l'exception du maïs et du blé, la production céréalière québécoise sert surtout à l'auto-consommation sur la ferme. Le développement d'un réseau de commercialisation se trouve encore dans un état embryonnaire. De plus, cette offre de céréales est surtout axée sur les besoins de l'alimentation animale. On a cessé de se préoccuper au Québec depuis quelques décennies de mettre en marché des céréales satisfaisant aux exigences de l'alimentation humaine.

Par contre, le réseau de commercialisation pour les approvisionnements provenant de l'extérieur du Québec est très bien établi. Les grands commerçants de grains nationaux ou internationaux, tels que Richardson & Sons, Cargill, Bunge et Maple Leaf, etc., sont tous présents au Québec et souvent, ils sont responsables de la gérance ou ont eux-mêmes construit des installations de manutention portuaire au Québec. De plus, les utilisateurs industriels sont en majorité des succursales ou des filiales de compagnies canadiennes ou internationales ayant des ramifications dans les autres régions du Canada.

Les services de la Commission canadienne des grains sont très peu utilisés au Québec. Pour l'année financière 1976-1977, seulement 113 échantillons non officiels furent inspectés. À l'automne 1977, 950 chargements de maïs ont été classifiés dans le port de Montréal.

Il n'y a présentement aucune réglementation québécoise spécifique imposée aux propriétaires de silos et aux marchands de grains. Le Premier ministre du Québec a cependant annoncé lors du dernier discours inaugural la création d'une régie québécoise des grains pour corriger cette lacune.

Enfin, les producteurs se sont donné une association, la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec qui est en train d'étudier les possibilités de recommander un plan conjoint.

La mise en marché de la production locale souffre donc d'un manque évident d'organisation. Cette situation a sûrement été un handicap important au développement de la production céréalière au Québec. En dépit de ces carences, il existe un commerce des céréales au Québec. Son fonctionnement fait l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 3

Le commerce des céréales au Québec

Le commerce des céréales au Québec

On a estimé que 75% des céréales produites au Québec en 1977 servaient à l'auto-consommation sur la ferme. Dans le cas de l'orge, de l'avoine et des céréales mélangées, cette auto-consommation atteint 94%. Dans celui du maïs, le Bureau de la statistique du Québec réalise une enquête auprès de ces producteurs depuis 1970 afin d'en connaître l'utilisation. Environ 75% de la récolte est vendue et le reste consommé chez le producteur. L'enquête n'identifie malheureusement pas les acheteurs qui peuvent être d'autres agriculteurs, des meuniers ou des commerçants. L'estimation pour la récolte de 1977 fait toutefois ressortir que 49% de celle-ci a utilisé le réseau de commercialisation et que 25% aurait été vendue directement à d'autres producteurs.

3.1 L'entreposage

Une bonne commercialisation des céréales doit compter sur des capacités d'entreposage adéquates en quantité et en qualité pour éviter d'avoir à mettre sur le marché une production qui dépasserait les besoins à un moment donné, ce qui s'est déjà produit. Seulement la moitié de la récolte de 1977 (873 100 tonnes) fut entreposée ou manipulée dans de bonnes conditions. De fait, on a estimé à 150 000 tonnes la quantité de grains utilisés directement par les meuneries à l'automne, à 100 000 tonnes et 135 000 tonnes les volumes entreposés à la ferme et aux petits postes de séchage et enfin à près de 65 000 tonnes de céréales manipulées et entreposées par les centres régionaux existants à l'automne 1977.

C'est donc dire qu'environ 423 100 tonnes produites au Québec étaient soit mises en marché immédiatement, soit stockées dans des entrepôts peu fonctionnels (carrés à grains, vieilles remises, hangars, etc.). Cela était fait très souvent dans de mauvaises conditions (absence d'aération, manque d'équipement de manutention, etc.). Une telle situation entraîne des insatisfactions à tous les niveaux. D'un côté, le producteur est insatisfait du prix obtenu pour des céréales vendues quand il y a un surplus d'offre par rapport à la demande réelle. D'un autre côté, les meuniers se plaignent, lorsqu'ils achètent des céréales québécoises, de la mauvaise qualité du grain et du peu d'efficacité du réseau d'approvisionnement.

Par ses programmes d'aide à la création de centres régionaux et d'aide à l'entreposage des grains sur la ferme, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimen-

tation du Québec vise justement à corriger cette situation. En effet, dans le but de prendre en charge le volume de grains (423 100 tonnes en 1977) entreposés ou manipulés inadéquatement, des unités de stockage sont construites avec l'aide financière et technique du ministère dans les régions où des besoins supplémentaires d'entreposage sont requis.

Depuis l'automne 1976, le programme des centres régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec a permis la construction d'infrastructures d'entreposage pour une capacité de 39 000 tonnes. D'autre part, un relevé des activités selon le programme de construction de silos à la ferme fait état de l'addition de 123 000 tonnes pour l'année 1978-1979 et d'une estimation de 100 000 tonnes pour 1979-1980. Ces capacités additionnelles d'entreposage s'ajoutant aux 235 000 tonnes des fermes et des petits postes de séchage auront fait tripler, en moins de trois ans, la capacité totale d'entreposage.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec a choisi la voie des centres régionaux et de l'entreposage à la ferme dans un but très précis. Les autorités du ministère sont très conscientes que le succès du développement de la production locale nécessite un système de regroupement physique de l'offre et un système officiel de classification des céréales. En effet, les acheteurs importants, que ce soit les meuniers, les distilleries, les fabricants de farine, etc. veulent des conditions comparables à ce qu'ils rencontrent lorsqu'ils achètent des céréales de l'extérieur, c'est-à-dire une quantité suffisante et stable de grains nettoyés et classifiés.

Il faut admettre que sans regroupement physique de l'offre, une classification officielle par la Commission canadienne des grains demeure impossible sinon très coûteuse. L'implantation d'un système équivalent à celui qui prévaut dans les Prairies[1] exige aussi un regroupement physique de l'offre. Sans un tel système ou une classification officielle, les marchés des brasseries, des distilleries et des minoteries et une partie du marché de l'alimentation animale seront difficiles à pénétrer.

Parallèlement, un marché de grains non classifiés existe aussi et si un producteur fait sa mise en marché en négociant directement avec l'utilisateur, il élimine certains frais de manutention comme le transport, les frais d'entrée et de sortie, le nettoyage, les frais d'entreposage, etc. Comme exemple de coûts, à l'automne 1979 la Coopérative de Sainte-Rosalie demande 3,25 $ la tonne pour l'entrée et le premier mois d'entreposage, 0,55 $ ou 0,60 $ la tonne par mois pour l'entreposage selon le type de céréales et 2.00 $ la tonne pour les frais de sortie. Ainsi, les frais totaux pour une tonne de maïs pendant cinq mois sont de 7,60 $ la tonne.

1 Cf. chapitre 2, paragraphe 2.1

Le programme des silos à la ferme a comme objectif principal de promouvoir le développement de la culture céréalière sur les fermes. Les céréales entreposées à la ferme le sont dans de meilleures conditions permettant ainsi l'amélioration de la qualité du produit. Les producteurs devraient être alors incités à augmenter leur production, que ce soit par l'ensemencement de plus grandes superficies ou par une meilleure gestion.

3.2 La classification des grains

La Commission canadienne des grains offre les services de classification déjà décrits[1] mais aucune classification n'est obligatoire et cette opération est très coûteuse donc peu utilisée au Québec. Comme il n'existe ici aucun système comparable à celui des Prairies, les grains québécois ne sont pratiquement jamais classifiés. Comme la plus grande partie des céréales venant des Prairies entrent au Québec par voie fluviale, les acheteurs sont habitués à avoir des céréales classifiées officiellement.

Tel n'est cependant pas le cas des céréales provenant de l'Ontario. Une bonne partie du maïs entrant au Québec n'est classifié que par des échantillons non officiels et parfois non classifiés. Ceci engendre des tensions entre acheteurs québécois et vendeurs ontariens. C'est pourquoi certains négociants en grains demandent, dans l'éventualité d'un système officiel de classification au Québec qu'il y ait obligation que toutes les céréales étrangères entrant au Québec soient classifiées. Une telle exigence serait difficilement applicable aux grains ontariens entrant par camion. De plus, le fait d'imposer une classification obligatoire aux céréales venant de l'extérieur sans en imposer aux céréales locales peut porter certains meuniers et commerçants au mécontentement. En effet, ce ne sont pas tous les acheteurs qui sont prêts à payer un prix supérieur pour avoir du grain classifié.

Quant à un système officiel de classification pour les céréales locales, tous les groupes le désirent mais les producteurs et les meuniers s'opposent à ce que cette classification soit obligatoire. Une telle position n'est pas dénuée de fondement.

Il est tout à fait possible qu'un système comparable à celui ayant cours dans les Prairies puisse être satisfaisant.

3.3 La surveillance des opérations commerciales

Les producteurs de céréales n'ont présentement pas de protection contre les abus de certains marchands de grains, de transporteurs ou de propriétaires de silos

1 Cf. chapitre 2, paragraphe 2.2.

commerciaux. Le danger d'une telle situation croît avec le développement de la production locale. Comme exemple, il existe maintenant des silos commerciaux dont la capacité dépasse 5 000 tonnes et il n'y a aucun cautionnement exigé alors que la valeur des grains entreposés dans de tels silos peut dépasser un demi-million de dollars. Les producteurs et utilisateurs ont donc peu de protection et aucune possibilité de recours autre que les tribunaux civils. C'est pourquoi certains souhaitent la mise en place d'une réglementation spécifique au commerce du grain au Québec.

L'absence de données sur les prix et les quantités commercialisées de grains québécois est souvent soulevée. Le Bureau de la statistique du Québec collige par enquête auprès des producteurs les prix de vente des différentes céréales, malheureusement, peu de producteurs se donnent la peine d'y répondre, ce qui fait perdre toute crédibilité à ces données, l'échantillonnage n'étant plus significatif. Par contre, l'enquête sur la commercialisation du maïs est valable et elle devrait s'appliquer aux autres céréales. Enfin, les prix «Montréal-camion» qui sont publiés par la Direction du développement commercial du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec reflètent bien le prix des céréales importées. On peut les considérer comme des indications généralement fiables du prix des céréales locales.

3.4 La formation des prix

Étant donné le peu d'importance de la production locale et du type de produit (standardisé, facile à entreposer et à transporter), les prix sont avant tout le résultat de facteurs extérieurs à la conjoncture québécoise. Ainsi le prix d'une céréale livrée dans une meunerie est le résultat d'une multitude de facteurs tant locaux, nationaux, nord-américains qu'internationaux. Comme exemple, la décision hypothétique du comité central de la Chine populaire d'augmenter la consommation alimentaire de son pays aurait plus d'effets sur les prix québécois qu'une récolte désastreuse au Canada.

Même dans ces conditions, il est possible de schématiser la formation des prix des céréales sur le marché québécois. Premièrement, la bourse de Chicago (la bourse de Kansas City dans le cas du blé) reflète les conditions de l'offre et de la demande de céréales au niveau mondial. Rappelons que les États-Unis font environ la moitié du commerce mondial des céréales. Donc, tout mouvement important de l'offre ou de la demande se répercute sur les prix des bourses majeures américaines.

Dans un deuxième temps, mentionnons que les facteurs canadiens ont aussi une influence déterminante sur les prix. Dans le cas des céréales à paille courte, les prix à la bourse de Winnipeg incorporent aux prix internationaux les facteurs particuliers du Canada. Comme exemple, au cours des deux dernières années,

le prix de l'orge pour l'alimentation animale à la bourse de Winnipeg s'est maintenu à un niveau anormalement bas par rapport aux prix de l'orge et du maïs observés à la bourse de Chicago (correction faite pour la valeur nutritive, le cours du dollar, etc.) mais tout en suivant le mouvement des prix américains étant donné les importants surplus du marché canadien. Dans le cas du maïs, c'est sur le marché de Montréal que se forme le prix canadien. Ainsi, la base du prix du maïs en Ontario est le prix du maïs américain dans le port de Montréal moins les frais de transport. Cette base est ensuite corrigée par les facteurs locaux. Comme exemple, lors de la récolte record de 1977, l'Ontario est devenu un exportateur de maïs. Comme son produit n'est pas reconnu, il a dû être vendu en bas du prix américain, ce qui s'est reflété sur les prix canadiens. Donc, le maïs ontarien s'est vendu à Montréal à un prix inférieur au prix virtuel américain. Le prix du maïs québécois en 1977 a baissé d'autant par rapport au prix de Chicago.

Enfin, les facteurs locaux sont aussi à considérer dans la formation du prix des céréales. Ceux-ci sont reflétés par la différence entre le prix local et le prix ayant cours sur un marché donné. Comme exemple, le maïs local est souvent transigé en utilisant les prix d'une option sur la bourse de Chicago, auxquels on ajoute ou retranche une différence appelée «prime». Une illustration de l'impact des conditions locales est le manque d'entreposage au moment de la récolte. Le prix local doit alors baisser pour modifier des habitudes d'approvisionnement afin que la demande s'ajuste à l'offre. Par contre, dans d'autres situations, la «prime» augmente. Telle est la situation à l'automne 1979, étant donné la fermeture des silos du port de Montréal.

Chapitre 4

La transformation des céréales

La transformation des céréales

4.1 Vue d'ensemble

En 1977, les besoins du Québec se sont élevés à 3,6 millions de tonnes de céréales. Aux prix en vigueur en 1979, ces besoins représentent des achats de l'ordre de 540 $ millions d'une matière première qui va être transformée par plus de trois cents usines. En 1977, ces dernières fournissaient de l'emploi à près de 10 000 Québécois et réalisaient des livraisons s'approchant de 1 $ milliard. Les meuneries et les minoteries constituent les principaux utilisateurs de céréales, celles-ci comptant pour plus de 70% de leurs achats en matières premières. Même si l'importance des céréales dans les achats des brasseries et des distilleries est moindre (20% de la valeur totale des fournitures), la fabrication des boissons alcooliques nécessite tout de même l'utilisation de 250 000 tonnes de céréales et d'issues de minoterie.

L'industrie de transformation des céréales québécoises a atteint un haut niveau de développement en regard de la place occupée par la production locale de céréales. Même si les agriculteurs québécois ne récoltent que 2,3% des 45 millions de tonnes de céréales produites au Canada, les entreprises de transformation installées au Québec traitent 29% du total des livraisons de l'industrie céréalière canadienne.

4.2 Les meuneries

4.2.1 Structure du secteur

Le secteur coopératif est très actif dans la fabrication des moulées. Près d'une centaine de coopératives locales fabriquent environ le tiers de la moulée commerciale vendue au Québec. Ces coopératives locales sont en principe indépendantes de la Coopérative fédérée du Québec, quoiqu'elles ont généralement des liens privilégiés avec celle-ci qui leur offre toute une gamme de services.

Le secteur privé de la fabrication de moulée se divise selon deux principaux modes d'organisation. Le premier fonctionne selon un système de franchise. La division Shurgain de Canada Parkers est l'exemple-type de ce mode.

D'une part, le manufacturier s'engage à fournir aux meuniers locaux en plus des concentrés, des services de vulgarisation, de publicité, etc. D'autre part, le meunier s'engage à respecter un certain nombre de conditions pré-établies. Il

Tableau 4

Statistiques principales de l'industrie céréalière
Québec — 1977

Industries	Nombre d'établissements	Emplois (total)	Valeur des livraisons '000 $	Valeur ajoutée '000 $	Coût des matières premières '000 $	Salaires et traitements payés '000 $
Meuneries	311*	2 974	512 068	79 748	428 071	34 525
Minoteries	7	842	91 913	29 149	59 246	11 380
Brasseries	3	4 496	234 873	154 727	75 043	78 005
Distilleries	7	1 460	130 540	71 317	58 696	30 608
Total	**328**	**9 772**	**969 394**	**334 941**	**621 056**	**154 518**

* Selon Statistique Canada, le nombre de meuneries serait de 198. Le chiffre 311, tiré de André Harbec, *L'approvisionnement des céréales fourragères en regard de la capacité d'entreposage de l'industrie meunière québécoise*, 1977, nous apparaît plus réaliste puisqu'il tient compte des entreprises de petite taille et de celles pour qui la préparation des moulées ne constitue pas l'activité principale. Les autres données se rapportant aux meuneries (emplois, salaires, etc.) proviennent de Statistique Canada.

Sources: Statistique Canada, *Recensement annuel des manufactures*, catalogues nos 32-228, 32-214, 32-206, 32-205
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de la planification et des études économiques, septembre 1979

reste cependant libre d'acheter ses grains et son tourteau de soya où bon lui semble. Ce réseau fabrique environ le tiers de la moulée commerciale vendue au Québec. L'autre mode d'organisation est celui utilisé par la compagnie Ralston-Purina qui contrôle environ 15% de la fabrication de moulée commerciale. Celle-ci est fabriquée par le manufacturier qui la fait redistribuer. En plus de la moulée, la compagnie Purina fournit des services de vulgarisation, de publicité, etc.

Entre ces deux géants s'intercalle le groupe Nutribec (10-12% du marché). Quelques autres petits manufacturiers utilisent des modes d'organisation s'apparentant aux précédents.

4.2.2 Régionalisation et concentration

Il existait 312 meuneries au Québec en 1976; il s'agit d'une diminution de 5% par rapport au nombre existant en 1970. Au cours de cette période, près de 20 meuneries par année auraient fermé leurs portes. Ce sont les meuneries de petites dimensions qui ont disparu depuis 1970, en particulier les meuneries ayant un volume inférieur à 5 000 tonnes par année.

Tableau 5

Répartition régionale des meuneries québécoises

Région	1970	1976
Gaspésie/Bas-Saint-Laurent	60	30
Saguenay/Lac-Saint-Jean	20	15
Québec	82	63
Trois-Rivières	46	35
Cantons de l'Est	68	52
Montréal-Richelieu	77	60
Nord et Sud de Montréal	59	45
Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	16	12
Total	**428**	**312**

Source: André Harbec, *L'approvisionnement des céréales fourragères en regard de la capacité d'entreposage de l'industrie meunière québécoise, 1977.*

La production totale des moulées s'est accrue de 44% de 1970 à 1976, passant de 1,8 à 2,6 millions de tonnes. Après étude de la répartition de la production de cette période, on peut conclure que la production des moulées ne s'est pas concentrée de façon importante. Cependant, il ressort qu'un grand nombre de

meuneries locales et régionales auraient alors augmenté leur importance au niveau de la fabrication. Ainsi, en 1970, 88% des meuneries produisaient 46% des moulées alors qu'en 1975-1976, 85% des meuneries produisaient 54% de la production. Toutefois, il y a eu une forte concentration dans la région de la Gaspésie/Bas-Saint-Laurent (travail de consolidation effectué par le gouvernement du Québec), le nombre de meuneries passant de 60 à 30, ce qui permit une rentabilisation des entreprises. Dans les autres régions, la réduction du nombre des meuneries s'est faite de façon proportionnelle partout. Il en résulte donc une plus grande concentration régionale.

4.2.3 Productivité

La production moyenne par jour s'est passablement accrue depuis 1970. Tous les niveaux de production ont connu une augmentation; en effet, la production moyenne par meunerie se serait élevée de 61%: la moyenne pour l'année-récolte 1975-1976 a été portée à 34 tonnes par jour comparativement à 21 tonnes en 1970-1971.

4.2.4 Capacité d'entreposage

La capacité d'entreposage des meuneries a diminué très fortement de 1970 à 1976: le nombre de jours de production représenté par la capacité d'entreposage utilisée à 65% avait été estimé à 9 en 1970, atteignant 6 jours en 1976. C'est le résultat de la disparition, depuis 1970, des petites meuneries qui, précisément, possédaient la plus grande capacité d'entreposage de céréales par rapport à leur niveau de production. Les meuneries actuelles fabriquent davantage de moulées qu'elles écoulent à l'intérieur d'un laps de temps de plus en plus court.

Au niveau régional, les régions de Nicolet, du Richelieu, de Québec et du Lac-Saint-Jean sont les plus vulnérables aux arrêts prolongés des approvisionnements. En effet, ces régions comptent respectivement 17%, 23%, 18% et 13% de leurs meuneries dont la capacité d'entreposage correspond à 1 jour ou moins de production, cette faible capacité d'entreposage explique qu'ils n'achètent pas du Québec. Les meuneries des régions de Nicolet, du Richelieu et de Québec peuvent opérer avec peu de capacité car elles sont situées à proximité des silos portuaires qui sont, par conséquent, faciles et rapides d'accès.

Il est impressionnant de remarquer que plusieurs meuneries de la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean ont si peu de capacité d'entreposage vu l'éloignement des centres d'approvisionnement.

Tout arrêt important dans les ports du Saint-Laurent affecte les meuneries puisqu'elles n'ont pas beaucoup de capacité d'entreposage et qu'elles sont alors coupées de leur principale source d'approvisionnement.

En 1977, la moyenne provinciale de jours de production correspondant à l'espace d'entreposage s'établissait à 2 jours. Cette moyenne provinciale est aujourd'hui de 3 jours. En outre, du 1er juin 1978 au 31 août 1979, le programme sur la sécurité des approvisionnements locaux a permis aux meuneries du Québec de se prévaloir d'une aide financière pour augmenter leur aire d'entreposage. Pour les 19 meuneries participant au programme, ces capacités passent de 4 600 tonnes à 23 000 tonnes.

4.2.5 L'approvisionnement en matières premières

Selon les résultats d'une enquête publiée en 1978[1] l'Ouest canadien a fourni en 1977, 58% du 1,7 million de tonnes de céréales achetées par les meuneries québécoises, soit la presque totalité des achats de blé, d'orge et d'avoine. En 1971, la part de l'Ouest atteignait presque 75%; entre ces deux années, les céréales de l'Ouest semblent avoir été progressivement remplacées par du maïs, provenant de l'Ontario, des États-Unis et du Québec même. Les fluctuations de la conjoncture peuvent à elles seules expliquer ces variations.

Tableau 6

Provenance des céréales utilisées par les meuneries québécoises
('000 tonnes)

1970-1971	Ontario	É.-U.	Ouest	Québec	Total
Maïs	42,1	194,4	-	134,6	371,1
Orge	--	-	532,1	2,9	535,0
Avoine	--	-	258,7	30,5	289,2
Blé	1,1	-	367,5	3,0	371,6
Total	**43,2**	**194,4**	**1 158,3**	**171,0**	**1 566,9**
1977-1978					
Maïs	368,3	140,0	-	170,0	678,3
Orge	--	-	494,2	6,0	500,2
Avoine	--	-	221,5	18,0	239,5
Blé	--	-	279,4	6,0	285,4
Total	**368,3**	**140,0**	**995,1**	**200,0**	**1 703,4**

-- Infime

- Néant

Sources: André Harbec, *op. cit.*
Office canadien des provendes

1 Jean-Claude Dufour, *L'entreposage des céréales fourragères au Québec, Situation et perspective*, 1978.

L'industrie de la fabrication de la moulée représente l'un des principaux débouchés de la production de céréales au Québec. En 1977-1978, les meuneries ont utilisé près de 170 000 tonnes de maïs québécois, soit près de 50% de la production. Si on inclut l'achat des autres céréales locales, les meuneries du Québec ont acheté en 1977-1978 200 000 tonnes de céréales québécoises, soit le quart de la production totale.

La fabrication de moulée, en plus d'incorporer des céréales, inclut des suppléments protéiques surtout fournis à partir du soya. En ce qui a trait aux tourteaux de soya, les meuneries du Québec en utilisaient 210 000 tonnes en 1975 (91 000 tonnes en provenance des États-Unis et 119 000 tonnes en provenance de l'Ontario). En 1977, les besoins de tourteaux avaient déjà atteint 250 000 tonnes et on prévoit que la demande des meuneries pour l'utilisation de tourteaux de soya passera à 320 000 tonnes en 1982.

4.2.6 Problèmes d'approvisionnement au Québec

D'après les résultats d'une enquête menée sur l'entreposage des céréales fourragères au Québec[1], il ressort que 60% des meuneries du Québec utilisent de petites quantités de grains locaux pour la fabrication de moulée. Quelque 43% des meuneries situées en zone de consommation (Québec, Beauce) utilisent des grains locaux, alors que 85% de celles situées en zone de production les utilisent. Par conséquent, les régions de Québec et de la Beauce dépendent beaucoup plus des grains de l'extérieur pour leur approvisionnement que les autres régions.

Les résultats de l'enquête font remarquer que 40% des petites meuneries et 10% des grandes entreprises utilisent des grains locaux. Seulement 30% des meuneries du réseau québécois désirent augmenter leur approvisionnement en grains locaux d'ici les cinq prochaines années. Quelque 57% des meuneries des régions productrices de Saint-Hyacinthe et du Sud-Ouest de Montréal ont l'intention d'augmenter leur utilisation en céréales locales.

C'est le phénomène inverse qui se produit dans les régions consommatrices (Québec et Beauce). Cet état de choses peut être expliqué par l'écart entre le volume de production céréalière et le volume de consommation. Ces régions produisent 9% de la production québécoise de céréales alors qu'elles détiennent 30% de l'utilisation destinée à la production animale.

Toujours selon cette enquête les meuniers du Québec reprochent aux grains locaux d'être de mauvaise qualité. D'après eux, les causes de cette situation seraient des grains entreposés dans de mauvaises conditions chez l'agriculteur (chauffage et moisissure) et du grain (l'avoine en particulier) fibreux, humide et possédant un taux de protéine trop faible.

1 Jean-Claude Dufour, *op. cit.*

De plus, ils soutiennent que les producteurs locaux désirent obtenir un prix aussi élevé que les producteurs de l'Ouest pour un produit de qualité inférieure. Par conséquent, la plupart préfèrent s'approvisionner à l'extérieur parce qu'ils croient que les grains sont plus propres, ont une qualité supérieure et une meilleure apparence.

À ceci s'ajoute un problème de manutention à la ferme qui fut surtout relevé par les grosses meuneries. Enfin, les céréales locales ont parfois des grains plus volumineux et un poids spécifique inférieur aux normes ce qui rend encore plus difficile l'efficacité de la mise en marché.

En résumé donc, les grosses meuneries ne favoriseraient pas l'emploi de grains locaux: l'approvisionnement est irrégulier et inadéquat; il y a souvent des retards de livraison dus à un manque de disponibilité des stocks. Il est impossible de s'approvisionner en grains locaux par chemin de fer; le système d'entreposage chez le vendeur est déficient (chauffage et moisissure); et enfin, il y a systématiquement un manque de postes de séchage et d'entreposage à la ferme et aux meuneries.

Toutefois, la situation est meilleure pour le maïs québécois. En effet en 1975-1976, les meuneries ont utilisé 55% de la production québécoise. Cependant, l'écoulement du maïs était entravé par une capacité d'entreposage insuffisante à différents niveaux.

Toujours en ce qui a trait au maïs, les producteurs québécois de céréales se plaignent que, vu l'absence d'une classification officielle, ils sont pénalisés par un prix inférieur payé pour les grains québécois, alors que les meuniers prétendent que le prix du maïs québécois non classifié est identique à celui qu'ils paient à l'extérieur pour des grains souvent classifiés.

4.3 Les minoteries

4.3.1 La demande québécoise

En 1977, la consommation de farine au Québec fut d'environ 60 kilogrammes soit 375 000 tonnes en 1977 (507 000 tonnes en équivalent blé). Depuis 1960, la consommation par personne s'est stabilisée après avoir diminué en raison d'une évolution des habitudes alimentaires. En effet, dans les pays industrialisés, on tend à trouver ailleurs que dans la farine les protéines nécessaires à l'alimentation humaine. La farine est consommée sous diverses formes dont les principales sont le pain, les gâteaux, les pâtisseries, les biscuits et les pâtes alimentaires. Ces divers produits ne connaissent pas tous la même évolution mais dépendent tous de la minoterie pour leur approvisionnement en matières premières.

En 1978, les Québécois ont consommé 200 000 tonnes de pain, soit environ la même quantité qu'il y a cinq ans. La farine ainsi consommée dans le pain, les petits pains et les brioches représente par personne plus de 34% (20 kg) de la consommation totale de farine. Les pâtisseries et les biscuiteries ont totalisé des ventes d'environ 70 000 tonnes (5,6 kg de farine par personne) en 1977. Si la consommation de pain par personne tend à diminuer, il n'en va pas de même pour les pâtisseries et les biscuits dont la consommation augmente légèrement chaque année. Quant aux céréales de table, les Québécois en consommeraient environ 27 000 tonnes (4,5 kg par personne) par année. Après avoir augmenté graduellement, cette consommation plafonne depuis 1975.

4.3.2 Le réseau d'approvisionnement et de vente

De 100 kilogrammes de blé, on retire 74 kilogrammes de farine et 26 de sous-produits vendus pour l'alimentation animale sous le vocable «issues de minoterie». Selon leur destination finale, on utilise diverses variétés de blé. Pour le pain, on emploie le blé dur, pour les pâtes alimentaires, le blé durum et pour les pâtisseries et biscuits, le blé tendre. Les minoteries de Robin Hood et Rozon n'utilisent que du blé dur.

La minoterie Phoenix utilise environ 30% de blé tendre. La minoterie Ogilvie n'utilise que 4% de blé tendre.

Les exportations sont constituées uniquement de farine de blé dur. Le blé dur provient surtout de l'Ouest canadien, le Québec n'en fournissant que très peu. Le blé tendre provient de l'Ontario, de l'Ouest canadien et du Québec, les deux premiers étant les principaux fournisseurs.

La farine produite est vendue aux industries de transformation, à l'exportation ou directement aux consommateurs. Ceux-ci n'achètent cependant qu'une faible partie des ventes des minoteries.

Les utilisateurs industriels québécois (boulangeries et biscuiteries) achètent leur farine des minoteries opérant au Québec dans une proportion de plus de 80%. Le lien est, par conséquent, bien établi de ce côté. Cependant, du côté des minoteries, les céréales en provenance du Québec sont minimes. Le Québec produit un peu de blé dur, mais quand il est utilisé par les minoteries, il doit être mélangé à celui de l'Ouest (10% de blé du Québec et 90% de blé de l'Ouest). La variété «Sinton» semble actuellement plus prometteuse pour le Québec. Du côté du blé tendre, il semble que celui de l'Ontario soit d'une qualité légèrement supérieure et moins sujet à la contamination en raison de conditions climatiques plus favorables.

La production totale de blé au Québec n'a été que de 75 000 tonnes en 1977. Les minoteries du Québec ont besoin de 580 000 tonnes de blé par année dont 518 000 de blé dur et de blé durum. Compte tenu de la spécialisation des pro-

Schéma 1

Approvisionnement et vente
Minoteries du Québec

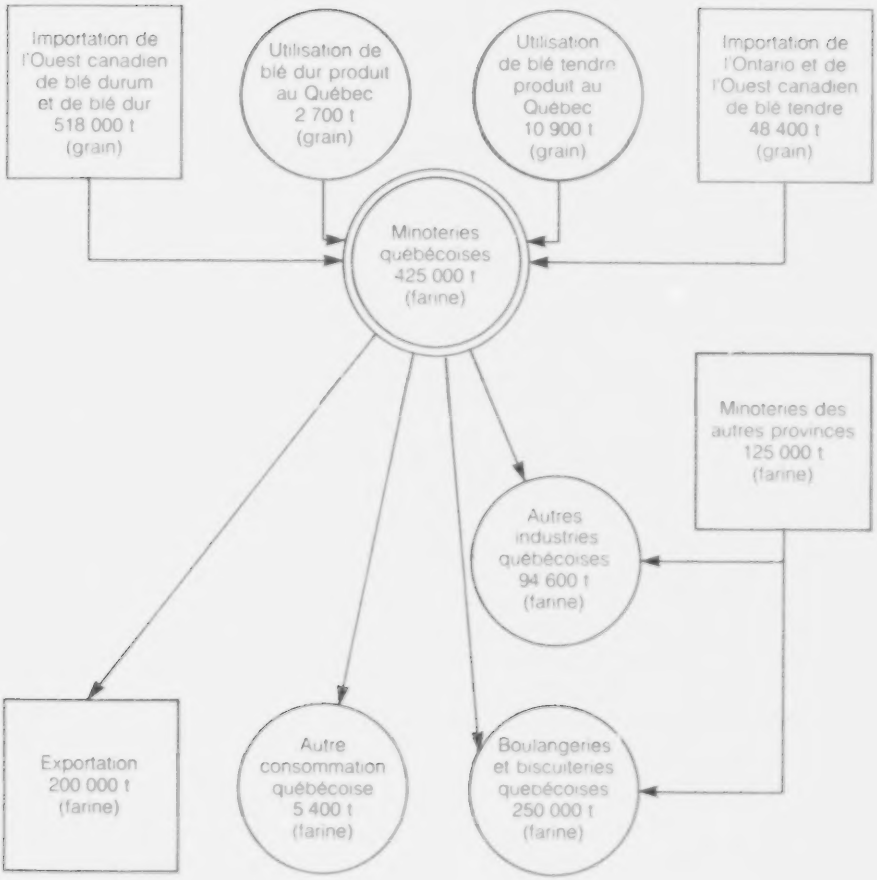

Source: Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec. Direction générale de la planification et des études économiques, septembre 1979.

vinces de l'Ouest dans le domaine du blé dur, il semble peu probable que l'on puisse se substituer complètement à elles de façon systématique. Tout au plus, peut-on tenter d'améliorer les qualités du blé dur actuel et viser un taux d'autosuffisance moins ambitieux. Il y aurait lieu également, d'augmenter la production de blé tendre destiné aux minoteries en améliorant sa qualité.

Du côté des céréales de table, les minoteries Ogilvie et Robin Hood produisent une céréale de table dite «chaude» de crème de blé et l'on retrouve quelques autres petits fabricants de céréales dites «froides». Cette production est faible face aux quantités consommées au Québec. Rappelons que la consommation des céréales de table au Québec est de 27 000 tonnes par année. Si 90% du poids de la céréale de table au détail est composée de matières premières une autosuffisance totale dans ce domaine nécessiterait la production de 13 600 tonnes de blé tendre et de 9 650 tonnes de maïs. L'industrie canadienne des céréales de table est dominée par cinq fabricants, tous situés en Ontario: Kellogg, General Foods, General Mills, Nabisco, Quaker Oats.

4.4 Les brasseries

4.4.1 La demande québécoise

La population adulte du Québec a consommé en 1978, 562 200 kilolitres de bière comparativement à 425 610 kilolitres en 1968, soit une croissance annuelle moyenne de 2,8%. La consommation par personne adulte est passée de 103,5 à 117,7 litres par année pendant cette période.

Depuis 1975, cependant, l'industrie fait face à un plafonnement de la consommation par personne qui, ajouté à la faible croissance de la population du Québec, a stabilisé le niveau des ventes. De fait, depuis 1965, la vente de bière par rapport à la vente totale de boissons alcooliques, diminue graduellement. Le vieillissement de la pyramide d'âge, l'attrait grandissant de la consommation de vin, la hausse comparative des prix entre la bière et les autres boissons alcooliques créent un impact tel sur la consommation de la bière, que l'on ne prévoit pour les cinq ou dix prochaines années qu'une croissance annuelle moyenne de 1 à 2%. Il est à prévoir que la consommation de vin ou de spiritueux continuera, du moins à moyen terme, à croître aux dépens de la bière. La consommation de bière qui, par le passé, réagissait faiblement aux augmentations de prix, se comporte différemment depuis les hausses successives des dernières années. Malgré cela, l'importation de bière demeure un phénomène marginal. La bière importée se vend à prime et subit des hausses de prix au moins similaires aux hausses de prix de la bière fabriquée localement.

En raison du faible taux de croissance du marché intérieur et du potentiel qu'offre le marché américain, les brasseries vont y exporter de plus en plus de leurs produits. Des projets en ce sens sont à l'étude présentement. Les exportations varient actuellement entre 3 et 7% des ventes totales.

4.4.2 Le réseau d'approvisionnement et de vente

La production québécoise de bière est assurée par trois établissements situés à Montréal dont la capacité annuelle totale est de 742 535 kilolitres de bière par année. C'est l'usine Molson qui est de loin la plus importante, suivie de Labatt et de O'Keefe. Au total, l'industrie des brasseries occupe 4 500 travailleurs et livre une production dont la valeur dépasse 250 $ millions.

Les céréales utilisées dans la fabrication de la bière sont principalement l'orge (sous forme de malt), l'amidon de blé et du maïs sous forme de sirop ou broyé, auxquelles il faut ajouter le houblon. Le malt d'orge représente certes la matière première la plus importante puisqu'elle compte pour environ 94% du volume de céréales achetées. Les usines du Québec utilisent annuellement 92 500 tonnes de malt, requérant une demande de plus de 130 000 tonnes d'orge (taux de conversion de 75%). Environ 20% de la demande de malt, soit 18 500 tonnes, est satisfaite par une usine de Montréal (Canada Maltage Cie Limitée) qui vend également aux distilleries québécoises et à des brasseries de Terre-Neuve. Environ 80% de la demande, soit 74 000 tonnes, est assurée par des usines situées à Thunder Bay, Toronto et Winnipeg. À l'automne 1979, le prix de l'orge de brasserie livré à Montréal est de 196 $ la tonne dont 15 $ pour le transport de Thunder Bay à Montréal, comparativement à 126 $ pour l'orge allant à la consommation animale. L'usine de Montréal achète son orge de l'Ouest canadien dans une proportion de 80% et de l'Ontario dans une proportion de 20%. Un projet d'agrandissement est en cours à Canada Maltage Cie Ltée qui portera la capacité de l'usine de Montréal à environ 65 000 tonnes de malt (90 000 tonnes d'orge).

Les brasseries utilisent aussi de l'amidon de blé, du sirop de maïs et des grains de maïs broyés. Ces trois produits totalisent des achats annuels de 7 500 tonnes et proviennent en presque totalité de l'extérieur du Québec. Le houblon, dont les besoins s'élèvent à environ 500 tonnes, est importé en majeure partie des États-Unis.

À l'heure actuelle, aucune céréale produite au Québec n'est destinée aux brasseries. Les principales raisons invoquées pour expliquer cet état de chose sont le manque de fiabilité des sources, la qualité insuffisante du produit et la dispersion de l'offre. Les variétés d'orge «Conquest» et «Bonanza» présentement utilisées par l'usine de Canada Maltage Cie limitée sont susceptibles d'être produites en sol québécois. L'implantation de la production d'orge destinée aux brasseries nécessiterait le regroupement des agriculteurs et la construction de facilités d'entreposage local ou à l'usine. La rentabilité de pareilles opérations doit être évaluée et des programmes d'information doivent être mis sur pied. Il s'agit donc d'un programme d'envergure, complexe et dont les réalisations ne se mesurent qu'à long terme. Le gouvernement du Québec en coopération avec l'Institut canadien de malt d'orge, l'Union des producteurs agricoles et les brasseries pourrait évaluer la pertinence d'un tel programme.

Schéma 2

Approvisionnement et vente
Brasseries du Québec

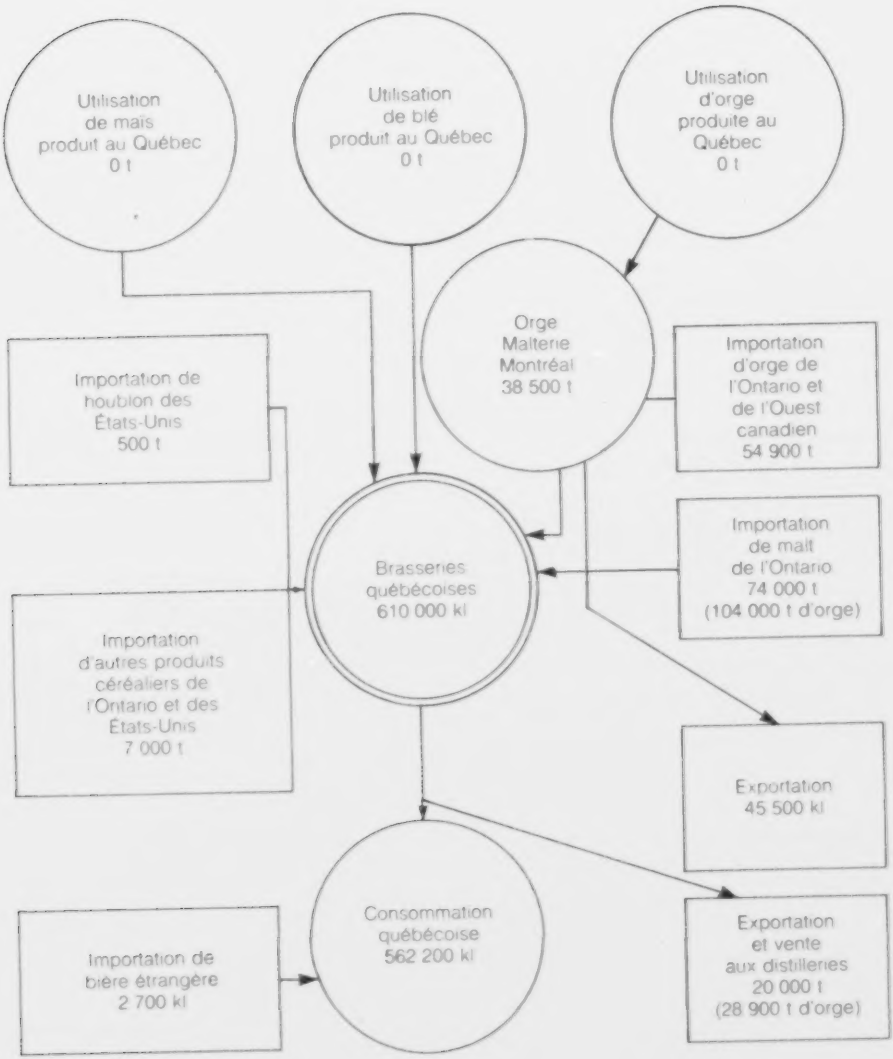

Source: Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de la planification et des études économiques, septembre 1979

4.5 Les distilleries

4.5.1 La demande québécoise

En 1977, l'on consommait au Québec 34 000 kilolitres de spiritueux comparativement à 22 014 kilolitres en 1967, soit une croissance annuelle de 4,5%. Seules les ventes de vin ont connu un taux de croissance plus élevé. Contrairement à la bière, la consommation par adulte de spiritueux n'a pas plafonné et continue de s'accroître. Cette situation n'est pas indifférente au fait que les prix des spiritueux ont crû beaucoup moins rapidement que ceux de la bière et du vin. Les importations de spiritueux sont tout de même importantes puisqu'elles représentaient 25% des ventes en 1967 et 38% en 1977.

Les tendances dans les habitudes de consommation vont vers les boissons dites «blanches» (gin, vodka). La très grande variété de mélanges auxquels se prêtent ces boissons a largement contribué à en accroître les ventes. Cette tendance se vérifie non seulement au Québec, mais au Canada tout entier et aux États-Unis. L'impact sur les distilleries canadiennes est important si l'on considère que leur produit d'exportation par excellence, le whisky, est une boisson «brune». Aux États-Unis, en 1962, le whisky représentait 72% des ventes de spiritueux. En 1977, cette proportion avait baissé à 52% et l'on s'attend à ce qu'elle baisse à 48% d'ici cinq ans.

La capacité d'utilisation totale des distilleries québécoises est de l'ordre de 585 tonnes par jour ou, si l'on préfère, de 550 kilolitres d'alcool par jour. A raison de 250 jours de production par année, cette capacité, si elle est utilisée à plein rendement, représente plus de quatre fois la consommation québécoise. La consommation québécoise de spiritueux fabriqués au Québec était de l'ordre de 21 000 kilolitres en 1977. Or, les distilleries exportent entre 90 000 et 112 500 kilolitres par année. Il s'agit donc d'une industrie fortement axée sur l'exportation. Deux entreprises dominent nettement la scène des distilleries québécoises: Seagram et Schenley.

4.5.2 Le réseau d'approvisionnement et de vente

Les boissons à base de céréales sont essentiellement le whisky, le gin et la vodka. Les bases d'alcool pour fabriquer les digestifs sont également faites de céréales. Le rhum est fabriqué à l'aide de mélasse alors que le cognac et le brandy sont à base de vin. La principale céréale utilisée par les distillateurs du Québec est le maïs (80 à 90% des achats de céréales). En 1977, les achats furent de l'ordre de 102 000 tonnes.

On utilise également dans une proportion beaucoup moindre, de l'orge, du seigle et des semoules de céréales à raison d'environ 10 900 tonnes par année. On utilise enfin du malt d'orge à raison de 1 600 tonnes par année.

Schéma 3

Approvisionnement et vente
Distilleries du Québec

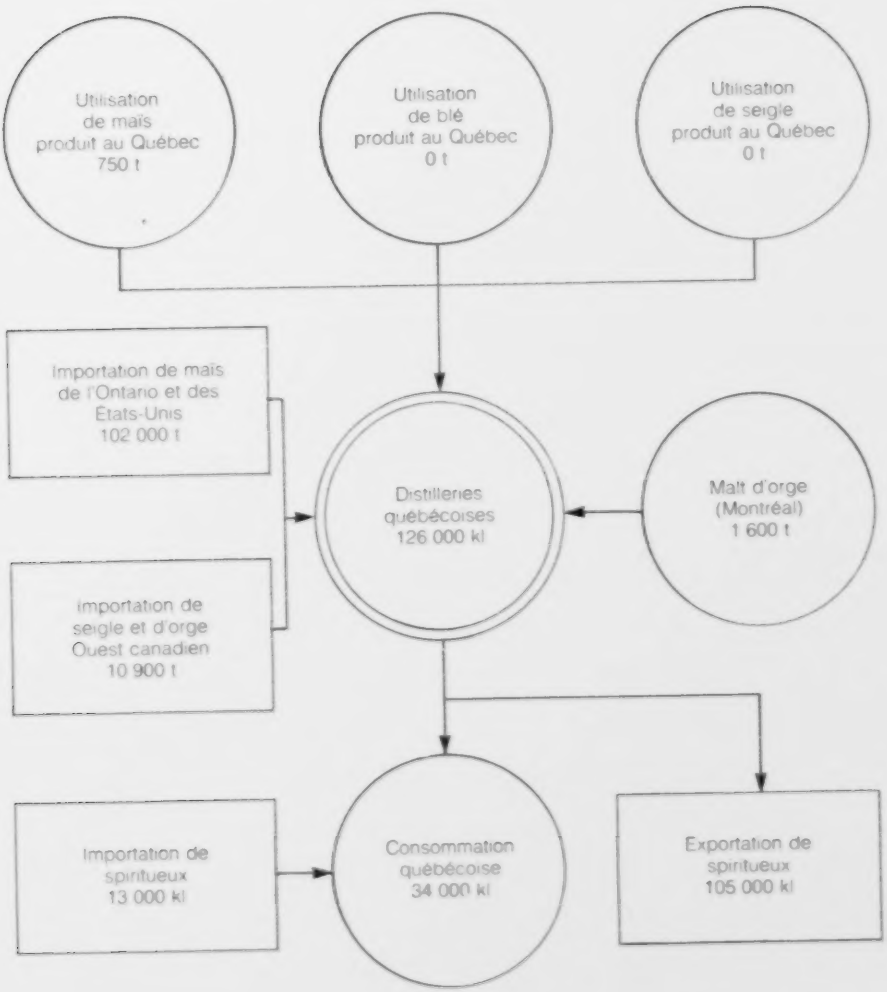

Source: Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de la planification et des études économiques, septembre 1979

Le maïs provient essentiellement de l'Ontario et des États-Unis selon la disponibilité, le prix et la qualité. Le seigle et l'orge sont achetés dans l'Ouest canadien et le malt est fabriqué, avec de l'orge provenant de l'extérieur. Les achats de céréales s'effectuent via des courtiers en grains. Les raisons pour lesquelles le maïs est acheté de l'Ontario ou des États-Unis plutôt que du Québec sont liées à la disponibilité et à la fiabilité des livraisons. Pour le maïs-grain déjà cultivé au Québec, tous s'entendent à dire qu'il est possible de trouver une qualité au moins égale à celle que l'on retrouve en Ontario ou aux États-Unis.

À l'heure actuelle, les distilleries achètent à peine 750 tonnes de maïs des producteurs québécois. Traditionnellement, les producteurs de maïs ont dirigé leur production vers l'alimentation animale. La production québécoise de maïs en 1977 était de l'ordre de 380 000 tonnes. Par ailleurs, les distilleries requièrent un maïs classifié no 1 ou no 2. Le manque d'un système de classification est une entrave importante pour pénétrer ce marché. Il ne faudrait pas non plus s'attendre à ce que toutes les demandes de maïs des distilleries soient satisfaites localement; les prix, la disponibilité, la qualité peuvent intervenir au moment des décisions d'achat.

Compte tenu des quantités demandées (102 000 tonnes par année) et de l'utilisation actuelle de maïs-grain québécois (750 tonnes), un système complet de mise en marché est à mettre en place. Une volonté existe de part et d'autre pour accroître le degré d'autosuffisance dans ce secteur. Les distilleries doivent clairement indiquer leurs contraintes (cédules de production et d'approvisionnement, capacités de réception et d'entreposage, niveau de prix, etc.). Les producteurs, pour leur part, devront se structurer.

4.6 L'industrie des graisses et huiles végétales

4.6.1 La demande québécoise

La consommation d'huiles végétales est à la hausse au Québec. La consommation de margarine s'est rapidement accrue au Québec, étant de plus en plus utilisée comme substitut au beurre. La consommation totale de margarine au Québec s'est accrue de 69,3% entre 1969 et 1977.

Avec une augmentation de la consommation québécoise de l'ordre de 79,8% entre 1969 et 1977, le secteur des huiles végétales est également en pleine expansion. Cependant, le shortening qui représente 41,5% de la consommation des huiles en 1977 (contre 53,8% en 1969), a vu sa consommation se stabiliser au cours de la période. Cette situation fait contraste avec les années 1960 alors que le shortening avait remplacé en partie les gras d'origine animale et marine.

La consommation totale d'huiles végétales des Québécois s'est approchée de 80 000 tonnes en 1977 alors qu'elle se situait aux environs de 58 000 tonnes en 1969, pour une augmentation de 37,9% au cours de cette période. On peut toutefois prévoir un ralentissement de la tendance passée, les effets de substitution qui ont favorisé un usage accru de la margarine et du shortening étant atténués pour la margarine et terminés pour le shortening.

4.6.2 Structure de l'industrie québécoise

L'huile végétale est extraite par broyage et procédés chimiques d'une foule de graines oléagineuses possédant chacune leurs caractéristiques. Le résidu qui est le tourteau sert principalement pour l'alimentation animale comme supplément protéique. Il servira aussi de plus en plus comme source de protéines pour l'alimentation humaine à la suite de la mise au point de procédés de texturisation de ces produits.

Au Québec, il n'existe aucune usine de trituration. Les usines les plus près du Québec sont situées à Toronto pour la trituration du soya et à Hamilton pour la trituration du colza. La seule usine pouvant traiter le tournesol est située au Manitoba. Cette absence au Québec constitue un frein au développement de la production locale d'oléagineux. Malheureusement, la technologie actuelle préconise des usines à grand volume (1 000 tonnes et plus par jour) ce qui est un problème majeur à l'implantation d'une telle usine au Québec (une usine de 1 000 tonnes/jour utilise la production annuelle de 400 000 acres). D'autre part, il est difficile de bâtir une usine de trituration qui traiterait des fèves importées, les régions productrices préférant traiter elles-mêmes le produit et exporter l'huile et le tourteau. Au Québec, un objectif de production réaliste à moyen terme devrait être de l'ordre de 50 000 acres, ce qui nécessiterait une usine d'une capacité quotidienne d'environ 140 tonnes. Conséquemment, le Québec devrait se mettre à la recherche d'une technologie permettant de rentabiliser une usine de cette taille.

Le deuxième maillon de la chaîne est le raffinage des huiles brutes. Avec l'ouverture d'une troisième usine de raffinage, la capacité totale de l'industrie québécoise a été portée à 500 tonnes par jour ou 150 000 tonnes par année, alors que la consommation est de 100 000 tonnes par année. Il y a donc une capacité excédentaire même si ce secteur est contrôlé par deux compagnies nationales et une locale, les deux premières fortement intégrées au troisième maillon de la chaîne. L'approvisionnement en huile brute provient en grande partie de l'Ontario.

L'huile raffinée est transformée en trois produits soit la margarine, le shortning et l'huile de table. Le secteur de la fabrication de la margarine est composé de quelques grandes compagnies nationales ou multinationales auxquelles s'ajoute un certain nombre de compagnies régionales. Le Québec a une balance positive en margarine.

Tableau 7

Consommation d'huile végétale au Québec
1969-1977

Identification	1969		1974		1976		1977	
	Consommation totale en produits	Consommation en termes d'huile végétale	Consommation totale en produits	Consommation en termes d'huile végétale	Consommation totale en produits	Consommation en termes d'huile végétale	Consommation totale en produits	Consommation en termes d'huile végétale
	(tonnes)							
Margarine*	21 535	13 782	27 273	17 455	33 456	21 412	36 462	23 336
Huile de table**	12 927	12 927	19 905	19 905	21 936	21 936	23 244	23 244
Shortening***	44 347	31 043	48 540	33 978	48 372	33 860	47 230	33 061
Total	78 809	57 752	95 718	71 338	103 764	77 208	106 936	79 641

* 80% de gras dans la margarine dont 80% d'origine végétale.

** 100% d'huile végétale.

*** On peut estimer que 70% du shortening est d'origine végétale.

Sources: *Guide de la consommation des dépenses et des prix alimentaires*, Agriculture Canada.
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec — Direction générale de la planification et des études économiques, septembre 1979.

Chapitre 5

La production céréalière québécoise

La production céréalière québécoise

5.1 Le point sur l'état de la production

Au Québec, la superficie consacrée aux cultures céréalières augmente assez rapidement après le niveau minimum atteint en 1977, soit 803 000 acres. En 1978, elle atteignait 936 000 acres et on l'estime à 1 028 000 en 1979.

5.1.1 Le maïs

Le développement le plus spectaculaire fut sûrement celui du maïs-grain depuis la deuxième moitié des années soixante. Aux 17 000 acres semées en 1966 pour une production de 28 400 tonnes, les cultivateurs québécois avaient ajouté environ 100 000 acres de plus en 1971. De 1971 à 1978, le développement fut plus lent; les superficies consacrées à cette culture atteignaient 165 000 acres pour une production de 390 000 tonnes. En 1979, il se produit une augmentation importante, les superficies étant estimées à 200 000 acres. On peut affirmer sans danger que cette augmentation est en bonne partie une réponse aux différents programmes mis en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec et au prix à la hausse.

Ce développement est encore plus spectaculaire quand on pense que la production de maïs doit se limiter au territoire ayant 2 500 unités thermiques et plus, c'est-à-dire aux régions des basses terres du Saint-Laurent à l'ouest de Nicolet. Ainsi, 48% de la production de 1976 se concentrait dans la région de Saint-Hyacinthe, 29% dans la région de Châteauguay, et 23% se répartissait dans les régions de Nicolet, Sherbrooke, Hull et L'Assomption. (Voir tableau 8)

Au Québec, le maïs-grain est la céréale cultivée qui a le plus haut volume à l'acre, soit une production de l'ordre de deux tonnes à l'acre comparativement à environ deux tiers de tonne par acre pour les autres céréales. En fait, le rendement moyen pour la période 1967-1976 fut de 1,99 tonne à l'acre au Québec comparativement à 2,09 tonnes en Ontario (en 1978, avec une température idéale, on a atteint un rendement moyen de 2,4 tonnes à l'acre). Comparativement à l'Ontario qui jouit de meilleures conditions climatiques, le rendement québécois est excellent. Il est permis de conclure la production de maïs-grain au Québec se fait déjà avec une bonne gestion et que la différence de rendement n'est causée que par le désavantage écologique que les producteurs québécois doivent subir.

Tableau 8

Répartition régionale des superficies consacrées à la production céréalière québécoise en 1976

Céréales / Régions agricoles	Toutes céréales		Blé	Avoine	Orge	Maïs-grain	Céréales mélangées
	acres	%	%	%	%	%	%
Bas-Saint-Laurent	114 491	12,6	5,9	14,7	13,4	—	22,5
Québec	72 221	7,9	5,2	10,3	13,0	—	6,3
Beauce	43 271	4,7	3,6	6,4	5,7	—	3,3
Nicolet	77 834	8,5	5,6	9,6	5,5	7,3	8,1
Cantons de l'Est	42 422	4,6	2,8	5,5	3,8	3,3	3,9
Richelieu	196 569	21,4	39,4	13,0	17,0	47,9	16,3
Sud-Ouest de Montréal	126 367	13,8	20,3	9,6	9,4	28,6	11,8
Outaouais	43 478	4,7	2,6	5,6	3,0	2,9	5,0
Abitibi	40 922	4,5	2,3	4,6	10,3	—	8,8
Nord de Montréal	79 497	8,7	7,6	8,6	8,5	10,0	7,9
Mauricie	27 488	3,0	1,5	4,1	3,9	—	2,1
Lac-Saint-Jean	52 785	5,6	3,2	8,0	6,5	—	4,0
Total	917 345	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ces chiffres ne sont disponibles qu'à tous les cinq ans.

Sources: Recensement du Canada (1976), Statistique Canada.
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de la planification et des études économiques, septembre 1979

Cependant, ces rendements peuvent encore être améliorés. Le premier facteur d'amélioration est l'assainissement des sols, notamment le drainage souterrain. Au cours des dernières années, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation n'a pas ménagé les efforts en ce sens. Ainsi, au 31 mars 1979, il y avait dans la région de Saint-Hyacinthe près de 148 000 acres drainées, soit plus de 18% des sols agricoles de classe «A». Dans la région de Châteauguay, 136 000 acres drainées, représentaient 22% des sols de première qualité. Un deuxième facteur souvent négligé est une bonne rotation afin d'éviter le compactage du sol. On sait qu'entre autres, la betterave sucrière, la luzerne et le soya, en rotation avec le maïs, sont des plantes utiles pour éviter ce problème. Un meilleur contrôle des mauvaises herbes et un meilleur choix des hybrides adaptés aux différentes régions sont autant de facteurs importants à considérer pour accroître la productivité. Un rendement moyen de 2,3 tonnes à l'acre pour les années 1980 est un objectif qui peut être atteint même sans révolution technologique.

Les distilleries n'utilisent que du maïs classifié no 1 ou no 2; il faut donc que le maïs soit classifié pour être vendu sur ce marché. Il apparaît que le Québec n'a aucun problème particulier pour produire une telle qualité en prenant soin d'utiliser les variétés hâtives. Par contre, la qualité varie énormément d'une année à l'autre. Ainsi, en Ontario, 8% du maïs classifié officiellement en 1974-1975, 21% de celui de 1975-1976 et 5% de celui de 1976-1977 ont obtenu des classifications no 1 et no 2.

5.1.2 L'avoine

L'avoine fut encore, en 1978, tout comme elle l'est au Québec depuis le milieu du XVIIIe siècle, la céréale la plus cultivée avec ses 542 000 acres qui ont produit 391 300 tonnes, soit 1 300 tonnes de plus que le maïs. En 1979, on estime que 540 000 acres furent ensemencées en avoine, soit une remontée de 41 000 acres depuis 1977. C'est évidemment loin des 2 366 800 acres de 1922 ou encore des 1 380 000 acres de 1954.

Plusieurs raisons expliquent la popularité de l'avoine au Québec. Historiquement, c'était la céréale utilisée pour les chevaux. C'est aussi la plante-abri par excellence.

Comparativement aux autres céréales, l'avoine a une plus haute teneur en fibre, un rapport entre différents éléments tels que le phosphore, le calcium, etc. s'approchant plus de l'idéal pour l'alimentation des vaches laitières et a plus d'appétence; ce sont tous des facteurs militant pour son emploi dans l'alimentation des vaches laitières.

Mais surtout, l'avoine est la céréale la mieux adaptée aux conditions du Québec. En effet, celle-ci tolère mieux les sols peu profondss, mal égouttés et acides; elle exige aussi moins de fertilisants.

Elle est aussi plus tolérante aux mauvaises conditions de récolte en ce sens que si la récolte retarde, il y aura moins de perte par égrenage que dans le cas de l'orge, et si le moissonnage retarde après l'andainage, il y aura moins de perte par germination que dans le cas du blé. Ce facteur est très important si l'on veut minimiser les dommages que pourraient causer les aléas climatiques.

Même si les agriculteurs québécois sont d'importants producteurs d'avoine, les rendements sont encore faibles. Pour la période 1967-1976, le rendement moyen au Québec fut de 0,60 tonne à l'acre, comparativement à 0,82 tonne en Ontario et 0,76 tonne dans les Prairies, région où le climat et les variétés utilisées devraient engendrer des rendements inférieurs à ceux du Québec. Des visites chez des agriculteurs spécialisés, effectuées dans le cadre de la confection des coûts de production par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, ont révélé que des rendements d'une tonne à l'acre étaient faciles à atteindre.

Les faibles rendements obtenus par la majorité des producteurs s'expliquent de la façon suivante. L'avoine est le plus souvent produite comme plante-abri ou comme complément de rotation sur de petites superficies de fermes où les fourrages sont les principales cultures. Dans ces cas, la production d'avoine n'est qu'un sous-produit de la production herbagère et elle est caractérisée par l'absence de semence digne de ce nom, et bien souvent par des méthodes culturales inacceptables.

Contrairement au cas du maïs-grain, il n'y a pas de région qui se spécialise dans cette culture, la région du Bas-Saint-Laurent étant celle qui a la plus grande concentration avec 14,8% en 1976. En seconde place, on retrouve la région de Saint-Hyacinthe. À l'autre bout de l'échelle, on retrouve la région de la Mauricie avec 4,1%. (Voir tableau 8)

Pour les prochaines années, il y a lieu de s'attendre à une stabilité relative en ce qui concerne les superficies consacrées à l'avoine ou à une légère baisse étant donné la popularité décroissante de la plante-abri. Par contre, les rendements devraient s'améliorer d'une façon sensible. C'est pourquoi un rendement moyen d'une tonne à l'acre devrait être possible dans les années quatre-vingt.

5.1 3 Les céréales mélangées

La production québécoise de céréales mélangées (normalement un mélange d'avoine et d'orge) aura été la plus stable durant les dernières décennies. Depuis 1960, la superficie consacrée à cette production a oscillé aux environs de 110 000 acres pour une production variant entre 68 000 et 108 000 tonnes. En 1979, 112 000 acres (estimées) furent ensemencées comparativement à 106 000 en 1978.

Tout comme l'avoine, les céréales mélangées ont de bas rendements car elles sont souvent un sous-produit de la production fourragère.

Au Québec, le rendement moyen, pour la période de 1967-1976, fut de 0,71 tonne l'acre comparativement à 1,03 tonne en Ontario. Remarquons que le rendement en céréales mélangées est supérieur à celui de l'avoine ou de l'orge dans des conditions similaires car il semble se produire un genre de symbiose encore mal expliqué entre ces deux plantes lorsqu'elles sont semées ensemble.

Les céréales mélangées se retrouvent dans toutes les régions, mais elles sont plus concentrées dans les régions du Bas-Saint-Laurent (22,6%), de Saint-Hyacinthe (16,3%) et de Châteauguay (11,8%). (Voir tableau 8)

Il ne faut pas s'attendre à des augmentations importantes de cette production dans les prochaines années; le contraire semble davantage possible. Normalement, cette production n'est pas commercialisée mais elle est plutôt utilisée par le producteur lui-même. Dans les années à venir, il y aura probablement une diminution des moulées fabriquées à forfait par les meuniers. L'on n'entrevoit pas un développement important des moulanges à la ferme. Cependant, comme dans le cas de l'avoine et pour les mêmes raisons, on peut s'attendre à une augmentation sensible des rendements. Pour les années 1980, on devrait pouvoir dépasser le rendement d'une tonne à l'acre.

5.1.4 L'orge

La production d'orge a pratiquement disparu du Québec, baissant à moins de 15 000 acres en 1963. Il y a cependant augmentation constante des superficies consacrées à cette céréale depuis 1967. En 1978, il y avait 63 000 acres consacrées à la production d'orge au Québec pour une production de 63 500 tonnes. En 1979, 78 000 acres (estimées) d'orge ont été ensemencées.

Des rendements de l'orge sont très inférieurs à ceux obtenus en Ontario, soit 0,76 tonne à l'acre au Québec comparativement à 1,07 tonne en Ontario pour la période 1967-1976. Même les Prairies pour cette période ont des rendements dépassant ceux du Québec de 12%, soit 0,85 tonne à l'acre. Contrairement à l'avoine, l'orge est peu utilisée comme plante-abri et il faut donc trouver d'autres raisons pour les bas rendements québécois.

D'abord, il y a une pénurie de variétés vraiment bien adaptées aux conditions humides du Québec. La verse demeure un problème majeur. Certaines maladies comme le charbon sont souvent présentes quoique celles-ci peuvent être grandement éliminées par contrôle chimique. On ne peut pas espérer avoir de bons rendements en orge sur des terrains mal égouttés, ce que plusieurs producteurs oublient. Enfin, l'orge est une plante très capricieuse lors de la récolte. En effet, cette céréale s'égrenne facilement à maturité. Donc, tout retard au

moment de la récolte, qu'il soit causé par la température ou le manque d'équipement, aura un effet important sur le rendement de cette culture.

L'orge se retrouve dans toutes les régions du Québec avec une plus forte concentration dans les régions de Saint-Hyacinthe qui comprend 17,0% de la production québécoise, le Bas-Saint-Laurent, 13,3% la région de Québec, 13,0% et l'Abitibi, 10,3%. C'est dans les régions de la Beauce et de Québec que le développement de la production d'orge s'est le plus fait sentir depuis 1966. Ce fait est très intéressant pour l'avenir. Il y a beaucoup de bons sols très mal utilisés dans ces deux régions et la demande est très forte à cause de la production porcine. (Voir tableau 8)

Les producteurs d'orge pourraient essayer de pénétrer davantage le marché du maltage. Actuellement les deux variétés les mieux adaptées au Québec et les plus populaires sont les variétés «Loyala» et «Laurier». Les deux seules variétés recommandées au Québec qui sont propices au maltage sont les variétés «Conquest» et «Bonanza», mais seulement sur des sols bien drainés et dans les régions où le nombre de degrés-jours dépasse 2 500, c'est-à-dire dans la région de Montréal. De plus, elles ont des rendements inférieurs aux deux variétés déjà nommées. Le marché de l'orge de maltage est très lucratif. Comme exemple, le manuel «Farm Business Management» du ministère de l'Agriculture de l'Ontario fait état pour 1977 d'une marge brute de 40 $ l'acre pour l'orge d'alimentation animale et 58 $ l'acre pour celle allant au maltage.

La reprise de la popularité de l'orge devrait se poursuivre au Québec. Il ne serait pas surprenant de voir doubler les superficies en orge d'ici quelques années. Les rendements devraient aussi augmenter et nous croyons que la moyenne des années 1980 devrait atteindre 1,2 tonne à l'acre.

5.1.5 Le blé

La production québécoise de tout blé est tombée au-dessous de 10 000 acres en 1963. De 1971 à 1977, elle a doublé grâce à l'introduction de variétés de blé fourrager à haut rendement (Opal, etc.). En 1978, les 90 100 acres ensemencées en blé ont produit 94 800 tonnes. L'année 1979 connaîtra une augmentation puisqu'il y a actuellement 98 000 acres en culture dont la presque totalité furent semées pour la consommation aninale. Il est difficile de comparer les rendements de blé entre le Québec et l'Ontario. En effet, la presque totalité des emblavures ontariennes sont faites de blé d'automne dont les rendements sont nettement supérieurs aux blés de printemps. Par rapport aux Prairies, une comparaison n'est pas meilleure car dans cette région la presque totalité est ensemencée en blé dur.

Comme pour l'avoine, l'orge et les céréales mélangées, l'assainissement des sols, une meilleure fertilisation, l'emploi de semences pédigrées et une meilleure

régie sont des conditions préalables à de meilleurs rendements. Entre autres, le contrôle des mauvaises herbes est très important pour la culture du blé.

Il n'y a pratiquement plus de blé d'hiver semé au Québec. Dans la région de Montréal, les gels et dégels successifs détruisent le système radiculaire des jeunes plants. Dans les autres régions où la couverture de neige est adéquate, d'autres problèmes empêchent cette culture.

Au Québec, le blé tendre destiné à l'alimentation humaine ne peut se faire que dans la région montréalaise et des rendements intéressants sont déjà possibles. La recherche tente de mettre au point des variétés résistant à la verse et aux maladies telles que la fusariose et l'ergot. Le développement de cette production nous permettrait de reprendre en partie le marché du blé destiné à l'alimentation humaine.

Quant au blé fourrager, la recherche québécoise fournit déjà des résultats intéressants. La station de recherche de Saint-Hyacinthe du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a fait homologuer une nouvelle variété, le «Concorde» qui fut disponible de façon commerciale en 1979.

Pour leur part, les chercheurs de l'Université Laval ont mis au point le «Laval 19» qui sera disponible commercialement vers 1981. Ces deux nouvelles variétés de blé pour l'alimentation animale à haut rendement sont bien adaptées aux conditions québécoises.

Entre 1961 et 1976 la proportion des emblavures se trouvant dans les régions de Saint-Hyacinthe et de Châteauguay est passée de 20% à 60%. Pour les années quatre-vingt, l'emploi d'une meilleure technique par les producteurs et l'utilisation plus fréquente de variétés de blé à haut rendement, permettront d'atteindre un rendement moyen s'approchant de 1,5 tonne à l'acre. Quant aux superficies ensemencées, elles devraient continuer de s'accroître.

5.1.6 Les oléagineux

Des efforts devraient être entrepris au Québec pour lancer les productions de soya, de colza et de tournesol si un débouché local est possible. Le colza est bien adapté à l'agriculture de l'ensemble des régions du Québec tandis que le soya l'est surtout pour la région de Montréal. La rentabilité des cultures se compare à celle des céréales. Elles permettraient de diversifier la production agricole québécoise en la rendant moins vulnérable aux aléas des marchés et du climat en particulier. La production de soya constitue un attrait particulier pour les producteurs de maïs, en ce sens qu'elle peut avantageusement être mise en rotation avec ce dernier pour éviter la dégradation des sols. C'est pourquoi les productions de maïs et de soya se retrouvent ensemble en Ontario et dans le «Corn belt» américain.

5.2 Les intrants de la production

5.2.1 Les semences

En raison de la superficie limitée de son territoire agricole, le Québec ne peut pas se permettre une agriculture de type extensif comme celle pratiquée dans l'Ouest canadien où de faibles rendements à l'acre peuvent être compensés par de vastes étendues en culture. C'est pourquoi il est important d'accentuer toute pratique culturale qui aura comme effet d'accroître les rendements.

L'utilisation d'une semence pédigrée est un élément important pour rentabiliser la production céréalière. Seulement le quart des ensemencements au Québec sont faits avec des semences pédigrées. L'objectif à poursuivre est l'utilisation à 100% de celles-ci, ce qui est loin d'être réalisé en Amérique du Nord, sauf pour le maïs où l'on utilise un hybride qui est nécessairement produit par des producteurs de semences.

Quant aux céréales à paille, l'emploi de semences pédigrées n'est pas essentiel quoique son emploi est un gage de bon rendement. Dans les Prairies canadiennes, seulement 8% des ensemencements sont faits avec des semences pédigrées. Cependant, ces producteurs utilisent normalement des grains produits sur leur ferme à partir de semences pédigrées, qu'ils font cribler et pour lesquelles ils font faire un test de germination. Malheureusement, il existe encore au Québec une pratique qui consiste à acheter comme semence des grains classifiés «alimentation animale» provenant de l'Ouest. Ces «semences» sont souvent vendues sans test de germination et souvent sans même être criblées. En plus d'être une cause de faibles rendements, cette pratique a eu pour effet d'introduire au Québec des mauvaises herbes exotiques à la flore québécoise telle que la folle avoine.

Selon certaines informations obtenues, les producteurs québécois de semences pédigrées peuvent répondre non seulement à la demande actuelle mais à une demande plus grande.

Le programme du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec pour aider à l'établissement de centres de conditionnement de semences pédigrées permettra une meilleure rationalisation du secteur, notamment de la mise en marché du produit.

5.2.2 Les engrais chimiques

La production céréalière et notamment celle du maïs-grain est un important consommateur d'engrais chimiques. En effet, dans les coûts de production la fertilisation est la charge la plus importante représentant 26% des coûts du maïs et du blé, 22% de l'orge et 20% de l'avoine. En kilogrammes par acre, le maïs utilise 327 kilogrammes d'engrais chimiques, le blé 196 kilos, l'orge 151 et l'avoine 136.

Une analyse des coûts de production a permis de constater qu'il en coûte plus cher en engrais chimiques au Québec pour produire une tonne de maïs que dans les autres régions productrices nord-américaines[1]. La fertilisation aurait coûté 13,78 $ par tonne de maïs dans le «Corn Belt» américain, 16,93 $ en Ontario, 19,29 $ dans le nord-est américain et 24,01 $ au Québec. Une partie de ce coût additionnel est due à un besoin plus grand en engrais chimiques au Québec qu'en Ontario à cause de la qualité des sols et du climat. L'autre partie est le coût supérieur à l'unité. En effet, les prix de liste québécois, qui ne sont qu'une indication partielle du prix de vente, sont d'environ 20% supérieurs à ceux de l'Ontario. Il y aurait trois explications à cet état de choses:

i) Les coûts seraient plus élevés au Québec qu'en Ontario étant donné le volume moindre et l'éloignement relatif de la matière première.

ii) La marge de commercialisation est plus grande sur les listes de prix québécoises car les pratiques commerciales sont différentes entre les deux régions.

iii) Enfin, le producteur québécois exige plus de services que son homologue ontarien; il en résulte donc des coûts supplémentaires.

Il faudrait que le vendeur et l'acheteur, de concert avec le gouvernement, s'interrogent sur la possibilité de faire abaisser les prix québécois.

5.3 La rentabilité de la production

La production céréalière fut pratiquement abandonnée après la deuxième guerre mondiale parce que les producteurs n'y trouvaient pas une rentabilité satisfaisante. La rentabilité d'une production dépend de deux facteurs: le prix reçu sur lequel les producteurs ont peu de contrôle et le coût de production qui est en partie fonction de leur gestion. Avant les années soixante, même avec une bonne gestion, il n'est pas certain que les prix ayant cours sur le marché nord-américain auraient permis de rentabiliser les productions céréalières québécoises.

Avec l'arrivée au milieu des années soixante d'hybrides adaptés aux conditions québécoises, on a relancé au Québec la production du maïs en insistant sur la nécessité d'une bonne gestion. Ceci a également entraîné une meilleure gestion dans la production des autres céréales, augmentant ainsi la rentabilité de ces dernières. Il faut ajouter que les frais du transfert au Québec des céréales en provenance des Prairies ou du sud-ouest ontarien ont augmenté plus rapidement que les frais de production québécois.

1. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de la planification et des études économiques, *Coûts de production comparatifs du maïs-grain au Québec, en Ontario et aux États-Unis, 1977*. Québec 1978, miméographié.

Ajoutons à ces facteurs intrinsèques à la production céréalière le fait que des sols libérés par la production fourrage sont devenus et deviendront de plus en plus disponibles pour la production céréalière. Rappelons qu'entre 1977 et 1982, il fut estimé que 600 000 acres seront disponibles pour celle-ci. Il est définitivement plus rentable pour les individus et la collectivité d'utiliser ces superficies pour la production céréalière que de les laisser en friche.

Une rapide comparaison des marges de rémunération entre le Québec et les régions d'où le Québec importe des céréales fournit une bonne indication de la position concurrentielle du Québec sur son propre marché. Aux fins de comparaison, on a exclu des coûts de production les charges ayant trait au coût de possession du fond de terre, de la rémunération du capital, du travail et de la gestion.

On n'a pas inclu dans cette analyse le coût de possession du fond de terre car il est impossible d'isoler une même base de comparaison. Premièrement, la valeur du fond de terre est mesurée dans certains cas par sa valeur actuelle, dans d'autres cas, par celle d'un hypothétique coût d'acquisition. Deuxièmement, le taux de capitalisation, dans certains cas, tient compte de facteurs tels que l'appréciation de la valeur du fond de terre alors que d'autres se limitent à l'utilisation des taux d'intérêt actuels sur les emprunts hypothécaires. Enfin, certains incluent un amortissement pour les améliorations foncières et d'autres l'ignorent. Nous sommes cependant conscients que l'inclusion de ce coût pourrait facilement renverser la marge calculée ci-dessous.

Dans le cas du maïs, la marge calculée a été de 23 $ la tonne au Québec, 46 $ en Ontario et 36 $ dans le «Corn Belt» américain. La même analyse pour l'ordre a donné comme résultat une marge de 22 $ au Québec, 25 $ en Ontario et 34 $ au Manitoba.

Répétons que les différences entre ces marges pourraient être grandement modifiées si l'on avait pu tenir compte de la valeur des terres dans cette comparaison. À titre d'information, en 1978, le prix moyen des sols où se cultive le maïs était estimé à 700 $ l'acre au Québec, 1 100 $ en Ontario et 1 500 $ dans la région du «Corn Belt» américain.

De plus, si l'on pouvait corriger les effets conjoncturels tels que la faible récolte de l'Ontario, en 1978 ou encore les effets du programme d'entreposage américain, il est probable que notre analyse démontrerait une rentabilité aussi grande au Québec que chez ses principaux concurrents. Comme exemple, la même comparaison faite en 1977 situait la marge québécoise à 24 $ par rapport à 18 $ en Ontario.

Une seconde analyse tente de vérifier si le revenu agricole, reconnu comme adéquat par le gouvernement en 1974 (équivalent du salaire de l'ouvrier spécia-

lisé), fut atteint. En 1977, l'utilisation des coûts de production préliminaires de cette année-là montre que ce revenu ne fut atteint que pour le maïs-grain. Par contre, ce revenu fut atteint en 1978 pour toutes les céréales, sauf pour l'avoine. Enfin, il faut s'attendre qu'il sera nettement dépassé en 1979. Ceci démontre bien l'instabilité annuelle des revenus dans cette production, ce qui justifie l'introduction de l'assurance-stabilisation des revenus.

Chapitre 6

Les politiques gouvernementales

Les politiques gouvernementales

6.1 Le rôle du gouvernement fédéral

6.1.1 L'héritage historique

L'une des plus grandes réussites de la politique économique canadienne depuis la Confédération de 1867 est sans contredit le développement de l'agriculture dans l'Ouest. Les efforts de la politique agricole fédérale ont surtout porté sur la mise sur pied d'une industrie céréalière canadienne très fortement orientée vers le marché mondial. Cent ans plus tard, nous sommes en mesure d'en évaluer les résultats qui diffèrent selon qu'on se situe dans une perspective canadienne ou québécoise. Des nuances historiques très importantes s'imposent pour une bonne compréhension de la situation actuelle de l'industrie céréalière québécoise.

L'histoire montre que le Québec a déjà été un exportateur net de céréales et qu'il possédait un avantage comparatif dans la production de céréales.

Au début du XIXe siècle, la colonisation des plaines fertiles de l'Ontario a marqué la fin de la prédominance du Québec dans le secteur des céréales. L'industrie céréalière québécoise possédait alors l'importance relative du secteur laitier d'aujourd'hui. Les principaux marchés étaient l'Angleterre et les pays méditerranéens. L'abandon du pacte colonial par l'Angleterre en 1846, a eu pour conséquence de fermer ce marché aussi bien pour l'Ontario que pour le Québec.

La période du traité de réciprocité entre le Canada et les États-Unis de 1854 à 1866 marque une autre tranche importante du développement de l'agriculture du Québec. C'est la période de la diversification de notre agriculture.

En plus de céréales à paille, le Québec exportait aux États-Unis des moutons, du boeuf et d'autres produits de la ferme.

L'absence de mesures adéquates pour relancer la production céréalière du Québec après l'avènement de la nouvelle politique nationale de l'agriculture canadienne en 1879 (National Policy), situe les origines du début de la spécialisation du Québec dans l'industrie laitière.

Une batterie de mesures fédérales ont alors pris naissance au Canada afin de développer au maximum les plaines de l'Ouest naturellement bien adaptées

à la culture des céréales, et une fois l'industrie céréalière bien implantée, d'accélérer son développement pour une plus grande pénétration des marchés d'exportation. Les capacités de production du sol québécois, au début du siècle, présentaient environ 2 millions d'acres ensemencées en grains, soit à peu près deux fois l'estimation de la superficie ensemencée en 1979.

L'agriculture québécoise s'est repliée sur elle-même, et a traversé une longue période d'ajustement caractérisée par l'absence de mesures de développement de l'industrie des céréales. En effet, les gouvernements du Québec qui se sont succédés depuis, n'ont jamais vraiment réagi dans les faits à cette situation. Il s'agit donc d'une nouvelle prise de conscience que soumet le gouvernement actuel du Québec.

6.1.2 L'impact des principales mesures fédérales affectant l'industrie céréalière

En parallèle à l'absence de programmes de développement de l'industrie céréalière québécoise, plusieurs programmes et politiques ont eu ou ont comme objectif principal le développement de la production de grains dans l'Ouest. Cela est compatible avec la politique canadienne de spécialiser chaque région du Canada dans une production agricole donnée.

Un premier groupe de mesures qui a eu comme action de développer le secteur du grain dans les Prairies concerne la colonisation de cette région (aide au développement des chemins de fer, politique d'immigration et attribution des terres à une main-d'oeuvre dont il faut reconnaître la compétence en production céréalière). De plus, grâce à l'accord du «Crow Nest Pass», établi sur les tarifs ferroviaires à la fin du XIXe siècle, les producteurs de céréales des Prairies sont plus compétitifs sur les marchés internationaux. Conséquemment, ils se sont taillé une place de choix sur ce marché, y remplaçant les céréales produites dans l'Est. L'effet de l'ouverture de la voie maritime de Saint-Laurent fut sensiblement le même, ayant réduit les frais de transport pour sortir les grains du continent.

Ce n'est toutefois que durant la période de 1974 à août 1979, alors qu'un niveau d'équité a enfin été établi entre les producteurs de l'Est et de l'Ouest, concernant le prix de grains, que le «Crow Nest Pass» a contribué à un développement plus harmonieux de l'industrie des viandes au Canada.

Sur le marché canadien, l'aide au transport des céréales de provende qui a débuté en 1942 (pratiquement abolie en 1976) a eu comme effet principal de conserver aux céréaliculteurs des Prairies le marché captif du Québec à un prix profitable pour eux. En effet, de 1948 à 1973, la Commission canadienne du blé exerçait un monopole sur le commerce interprovincial des céréales produites dans les Prairies et l'émission de permis d'importation des céréales au Canada, à l'exception du maïs. Elle fixait le prix de ses céréales en se basant sur le prix du maïs américain rendu à Montréal (droit d'entrée de 8¢ le boisseau compris).

Ainsi, les producteurs des Prairies conservaient leur marché et récupéraient très souvent la subvention au transport établie à 6,40 $ par tonne. En 1973, la Commission canadienne du blé a perdu son statut de monopole pour la vente de grains sur le marché canadien. Le gouvernement du Canada rétablissait ainsi une certaine équité envers les agriculteurs du Québec. En 1976, les deux tiers de la subvention d'aide au transport des grains de provende était abolie au Québec par le gouvernement fédéral. Cependant, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral signaient, en 1978, une entente d'une durée de cinq ans en vue d'augmenter les capacités d'entreposage des grains et des fourrages au montant de 33,5 $ millions. La décision récente du gouvernement canadien de redonner à la Commission canadienne du blé son quasi-pouvoir de monopole sur la vente des céréales risque de ramener la situation antérieure à 1974.

Le gouvernement du Canada met à la disposition des producteurs des Prairies une série de programmes visant à régulariser le revenu des producteurs. Le programme des paiements initiaux administré par la Commission canadienne du blé permet de verser un prix minimum pour la production livrée à l'intérieur des quotas et celui des paiements anticipés qui permet aux producteurs de toucher une partie du prix de vente avant que la livraison ne soit faite. Depuis 1977, les céréaliculteurs des Prairies ont un plan de stabilisation de la marge des revenus.

La Commission canadienne du blé est un organisme dont l'objectif primordial est de maximiser les revenus des céréaliculteurs des Prairies, même si des administrateurs sont nommés par le gouvernement canadien. Et c'est l'objectif qu'elle a toujours poursuivi. Il ne faut donc pas se surprendre que dans ces conditions, les régions canadiennes autres que les Prairies ne trouvent pas l'équité à laquelle elles sont en droit de s'attendre d'un organisme du gouvernement canadien.

Enfin, la politique d'aide au transport des céréales du gouvernement canadien, par le biais de la subvention accordée pour le transport du maïs ontarien à l'est de la ville de Québec, est nettement discriminatoire pour les producteurs québécois. En effet, celle-ci ferme à toute fin pratique ce marché aux producteurs de maïs québécois. Le marché ainsi rétréci provoque les prix à la baisse du maïs québécois lors de récoltes abondantes. L'Ontario peut aussi déverser son maïs sur ce marché.

6.2 La présence québécoise

Contrairement à ce qui se passe en Ontario et dans les Prairies, il n'y a jamais eu de politiques canadiennes à l'égard des producteurs céréaliers québécois. C'est pourquoi le gouvernement du Québec doit intervenir en concertation avec les agents du secteur de cette production pour en assurer une reprise conforme au potentiel québécois.

6.2.1 Les programmes agricoles québécois

Il est généralement admis que la plupart des pays accordent une place privilégiée au secteur de l'agriculture et aux activités de transformation qui y sont reliées. Ainsi, l'agriculture et l'alimentation font l'objet de traitements spéciaux comme par exemple, les subventions directes à la production, les tarifs et les barrières non tarifaires à l'importation, la détermination des prix, etc.

Au Québec, la situation n'est pas différente à cet égard et le gouvernement a montré au cours des dernières années un intérêt accru pour le développement de l'agriculture. Cette prise de position a permis le maintien et la création de programmes d'encouragement à la production céréalière.

Le programme «Sol plus» a contribué énormément au développement de la production céréalière au Québec. C'est un programme qui a trait à l'amélioration de la qualité et du potentiel du sol. Il vise entre autres, l'aménagement des cours d'eau, les travaux mécanisés pour l'égouttement superficiel et le conditionnement physique du sol dont l'utilisation d'amendements calcaires ainsi que le drainage souterrain.

Les céréales sont admissibles au programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Le maïs est assuré depuis cette année alors que dans le cas du blé, de l'orge et de l'avoine, le programme vient d'être annoncé et s'appliquera lors de la prochaine saison. Ce programme vise à minimiser les risques découlant de l'instabilité des prix.

Le programme d'assurance récolte est en vigueur depuis quelques années et les céréales (blé, orge, avoine, maïs) sont couvertes dans le cadre de ce programme. C'est une mesure qui vient minimiser les risques découlant des facteurs naturels dans la culture céréalière.

Le programme d'aide à l'achat d'équipement spécialisé pour la récolte des grains a été initié en vue d'accroître la production des grains. L'aide consentie est équivalente à 30% du coût de l'achat d'une moissonneuse-batteuse jusqu'à concurrence de 12 000 $.

Un autre programme au niveau de la ferme consiste en une aide financière pour l'achat de silos et d'un système d'aération pour l'entreposage des grains à la ferme. Le montant maximum accordé par exploitation agricole est de l'ordre de 5 000 $. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec fournit aussi l'encadrement technique approprié aux divers types de production ainsi qu'au choix des équipements subventionnés. Cette mesure contribue à conserver dans des conditions optimales les produits de la récolte.

Le programme d'aide à la création de centres régionaux poursuit sensiblement le même objectif en rendant disponibles aux céréaliculteurs des services de nettoyage en plus des services d'entreposage.

Le secteur de la production de semences pédigrées a grandement besoin d'être rationalisé notamment au niveau de la mise en marché. C'est pourquoi le ministère annonçait dernièrement qu'il aidera à l'implantation de centres de conditionnement de semences pédigrées.

Enfin, il faut noter l'intérêt grandissant que le ministère porte à la recherche dans le domaine des céréales. En particulier, il faut faire état de la création de la station de recherches de Saint-Hyacinthe où des serres furent construites dernièrement au coût de 1,5 $ million. En 1979, le centre de multiplication des nouvelles variétés de semence de céréales de Saint-Bruno fut rattaché à la Station d'amélioration des plantes de Saint-Hyacinthe. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec a versé, cette année, un montant de l'ordre de 180 000 $ pour la construction et l'aménagement de facilités permettant le conditionnement de grains de semence de nouvelles variétés de céréales.

Il est donc évident que le gouvernement est en train de mettre en place un certain nombre de programmes qui constituent le pivot de la politique québécoise d'encouragement à la culture des céréales.

Il faut souligner que cet effort ne se fait pas seulement au niveau du gouvernement. Plusieurs autres agents économiques ont accru leurs efforts. Ainsi le secteur coopératif et privé ont commencé à répondre au programme de silos régionaux en y investissant. Les institutions privées et coopératives de crédit font aussi des efforts ces dernières années en rendant disponibles les crédits nécessaires. Certaines entreprises comme Semico ont joué un rôle de pionnier sans se faire prier. À ce chapitre, il faut mentionner d'une façon spéciale la réponse aux programmes d'entreposage des entreprises de fabrication d'équipement de séchage et d'entreposage. Enfin, la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec administre un programme fédéral de crédit garanti sans intérêts.

Il y a cependant encore beaucoup d'autres actions que les différents agents pourraient entreprendre. Ainsi, les meuniers, tant du secteur privé que coopératif, pourraient être un atout majeur dans le développement de la production céréalière s'ils faisaient preuve d'autant de dynamisme dans ce développement que dans celui du porc. La sécurité des approvisionnements devrait être une bonne motivation. Cette remarque s'applique aussi aux autres utilisateurs telles que les minoteries qui s'alimentent au port de Montréal.

6.2.2 Autres moyens à privilégier

Il faut poursuivre l'élan donné depuis deux ans dans les politiques gouvernementales de l'agro-alimentaire mises en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec. Toutefois, ces efforts devront continuer en évitant toujours de se substituer aux autres agents économiques oeuvrant dans le sec-

teur. Bien sûr, certains groupes de programmes devront être poursuivis tels que l'assainissement des sols, la recherche et la vulgarisation.

Il y a cependant un changement d'approche important que le ministère veut entreprendre d'autant plus que son champ d'action vient d'être élargi en devenant le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec. Dorénavant, le ministère tiendra compte, dans ses actions portant sur les céréales, des besoins de tous les secteurs agro-alimentaires, sans exclure le secteur de l'alimentation humaine. Est-ce que les autres agents suivront cette voie? D'une part, est-ce que les industries utilisant des céréales tiendront compte des possibilités d'approvisionnement au Québec et d'autre part, est-ce que les producteurs tenteront de répondre aux critères de qualité et de quantité exprimés par les utilisateurs? Pour atteindre un tel objectif, est-ce que le ministère devra se faire le promoteur de tels projets, de concert avec les producteurs et les industriels intéressés?

Par ailleurs est-il nécessaire que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec mette en place une autre réglementation pour protéger les producteurs et les utilisateurs contre les actions de certains agents qui nuisent à un développement bien ordonné d'une industrie locale?

Par la mise en place de programmes d'entreposage en 1978, le ministère a contribué au développement de la production locale. Les programmes doivent-ils être continués sans modifications? Le ministère doit-il privilégier l'entreposage et le regroupement physique de l'offre des producteurs spécialisés au niveau de la ferme ou au niveau régional?

Un système officiel de classification doit-il absolument être mis en place, pour pénétrer les marchés industriels? Est-ce qu'un tel système permettra d'améliorer le climat qui règne dans ce secteur et permettra-t-il aux producteurs de grains de bonne qualité de recevoir un prix équitable pour leurs produits?

Quelle forme doit prendre la Régie des grains déjà annoncée par le Premier ministre du Québec? Quels devraient être ses champs d'intervention?

Conclusion

Conclusion

Ce document est une synthèse des principales préoccupations des divers intervenants du secteur de l'industrie céréalière. Il ne propose pas de solutions. L'objectif est plutôt de définir un état de la situation de l'industrie céréalière.

Contrairement à la coutume bien établie au Québec, le document tente aussi d'analyser la production de céréales pour l'alimentation humaine et non pas seulement pour l'alimentation animale. Les céréales produites au Québec sont presque toutes dirigées vers l'alimentation animale, soit 98,4% d'une production totale de 873 100 tonnes en 1977. Cependant, 25,4% des 3 614 600 tonnes de céréales utilisées en 1977 le furent par une industrie alimentaire bien développée au Québec; en effet, elle compte pour 29% dans le total canadien malgré une production comparativement beaucoup moins développée, 2,5% seulement de la production canadienne. Le gouvernement québécois veut corriger cette situation et, à cet effet, rappelons que le document «Bâtir le Québec» fixait un objectif d'augmentation de la production de 42% soit une production de 1 241 000 tonnes d'ici 1982.

Par rapport à ce qui se passe en Ontario et dans les Prairies, la mise en marché québécoise souffre de carences évidentes, en voie d'être corrigées. Depuis deux ans, la situation de l'entreposage s'est grandement améliorée. Il faut aussi s'attaquer à la classification des grains car son absence est un frein à la pénétration des marchés de l'alimentation humaine et même, en partie, de celui de l'alimentation animale. Le manque de protection des opérations (cautionnement, licences) fut aussi soulevé.

L'industrie de transformation des céréales achète un volume de céréales d'une valeur globale de l'ordre de 540 $ millions. Les principales composantes de cette industrie sont les meuneries, les minoteries, les malteries, les distilleries et le secteur des huiles végétales. Chacun des secteurs reproche à la production locale un manque de regroupement de l'offre et une absence de classification des grains.

La production de céréales au Québec est en croissance depuis deux ans. En 1979 les superficies ensemencées furent estimées à 1 028 000 acres, soit une augmentation de 23% par rapport à la superficie de 1977 qui fut la plus faible depuis plus d'un siècle. Il reste beaucoup de problèmes à résoudre. A l'exception du maïs, les rendements peuvent être grandement améliorés par une meilleure gestion favorisant des pratiques incluant l'emploi de semences pédigrées et

l'assainissement des sols. Aussi important est le développement de la recherche de variétés et de techniques bien adaptées aux conditions particulières du Québec. Enfin l'analyse de budgets et de coûts de production indique assez clairement que la production céréalière est aussi rentable au Québec que chez ses principaux concurrents lorsque l'on tient compte du coût imputable à la possession des sols.

Depuis 1977, le gouvernement québécois a mis en place un ensemble de mesures pour supporter le développement de l'industrie céréalière locale afin d'atteindre son objectif d'améliorer le degré d'autosuffisance et d'utiliser les ressources disponibles. Il faut souligner l'effort parallèle entrepris par plusieurs autres agents oeuvrant dans ce secteur.

La conférence des 8 et 9 novembre à Saint-Hyacinthe devrait stimuler les agents qui furent moins impliqués dans le développement amorcé. Surtout, cette conférence devra être le moment privilégié pour inventorier les moyens d'action et poser les jalons d'un développement accéléré de la production céréalière du Québec pour les années qui viennent.

Annexe

Les documents des conférences socio-économiques du Québec

Les documents des conférences socio-économiques du Québec

En vente aux bureaux de l'Éditeur officiel du Québec

1. *1- Le travail, Point de vue sur notre réalité.* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

2. *2- L'économie, Point de vue sur notre réalité (une synthèse).* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

3. *3- L'économie, Document de référence: bilan et perspectives (étude analytique).* Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

4. *4- Rapport, Le Sommet économique du Québec.* Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

5. *Le textile primaire, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977. 1,25 $

6. *Le vêtement et la bonneterie, Pour des politiques de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977. 1,25 $

7. *La chaussure, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. 1,25 $

8. *Le meuble, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie.* Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. 1,25 $

9. *L'agro-alimentaire, Pour une stratégie de développement.* Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

10. *L'agro-alimentaire, Rapport.* Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 3,50 $

11. *Les pêches maritimes, Pour une stratégie quinquennale.* Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 2,00 $

12. *Les pêches maritimes, Rapport.* Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. (épuisé)

13. *Réforme fiscale, 1- Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

14. *Réforme fiscale, 2- Le projet, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

15. *Démocratie, 1- Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

16. *Démocratie, 2- Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

17. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 1- Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

18. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 2- Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

19. *La revalorisation du pouvoir municipal, Rapport.* La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,75 $

20. *Le tourisme, Perspectives de relance.* Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. 2,00 $

21. *Le tourisme, Rapport.* Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. 3,75 $

22. *Les industries culturelles, Hypothèses de développement.* Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 1,50 $

23. *Les industries culturelles, Rapport.* Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 3,25 $

24. *L'état de la situation socio-économique.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

25. *Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978.* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

26. *Rapport, La Conférence au sommet de Montebello.* Mars 1979. 2,75 $

Achevé d'imprimer à Québec,
le 18 octobre 1979

Composition typographique et montage
Caractéra inc.
Impression
Imprimerie La Renaissance inc.

Secrétariat permanent
des conférences
socio-économiques
du Québec